

## **La réforme du SCRIPT**

### **I. La cellule de compétence pour l'innovation pédagogique et technologique**

#### **A. L'approche par compétences**

1. Le concept
2. L'enseignement fondamental
3. L'enseignement post-primaire
  - La « nouvelle » classe de 7e
  - Un complément au bulletin dans toutes les 7e ES/EST
  - L'orientation des élèves en classe de 9e de l'enseignement secondaire technique
  - Le régime préparatoire
  - Le renforcement des structures des commissions nationales
  - Les socles de compétences disciplinaires

#### **B. Une nouvelle façon d'enseigner les langues**

1. Le besoin d'un réajustement de l'enseignement des langues
2. Le réajustement à travers un 'Plan d'Action Langues'
3. La réforme du CLL
4. Publications
  - "Bildungsstandards Sprachen"
  - Pratiques de l'oral
  - Dossiers pédagogiques des GT Langues
  - Anthologie d'auteurs luxembourgeois en trois langues : le luxembourgeois, l'allemand, le français
  - Campagne Raconte-moi

#### **C. L'innovation pédagogique dans l'enseignement secondaire technique**

1. Le projet-pilote du cycle inférieur PROCI
2. Le régime préparatoire
3. La formation professionnelle: préparation de la réforme

#### **D. Actions transversales**

1. Education morale et sociale: plan cadre
2. Education aux médias: élaboration d'un concept
3. Matériel didactique dans l'enseignement primaire
4. La promotion de la lecture
  - Concours de lecture à voix haute
  - Journée européenne des langues
  - Groupe de travail „comics”
  - Mise à jour du catalogue „Lies a Fléi”
  - „Bicherkëschten”
  - Relations entre auteur/e/s et écoles
5. La promotion de la santé dans les écoles et lycées
  - « Schoulsportdag 2008 »
6. Etude sur le genre
7. Mobilité et Sécurité sur la Route
8. MySecure-IT! – [www.mysecureit.lu](http://www.mysecureit.lu)
9. Animation culturelle
  - „Theaterschoul”

## E. Les projets d'école

## F. Les nouvelles écoles

1. Enseignement fondamental Les écoles en mouvement
2. Enseignement fondamental: EIS SCHOUL
3. Enseignement fondamental: L'école à journée continue Jean Jaurès
4. Enseignement post-primaire: Neie Lycée
5. Enseignement post-primaire: Baccalauréat international
6. Enseignement post-primaire: Lycée transfrontalier Schengen-Lyzeum Perl
7. Enseignement post-primaire: Projet de création d'une École de la 2e chance

## II. L'agence pour le développement de la qualité de l'enseignement dans les écoles et lycées

### A. Le développement et l'évaluation de la qualité

1. La coopération avec l'Université du Luxembourg
2. Travaux préparatoires pour la création d'une Agence pour le développement de la qualité de l'enseignement.
3. Travaux préparatoires pour la mise en œuvre des plans de réussite scolaire
4. Développement des compétences des enseignants du cycle 1 dans le domaine de l'observation à travers un concept d'observation de l'enfant pour le cycle 1: Le "Lëtzebuerger Beobachtungskonzept fir den 1. Cycle"
5. Rapports aux lycées

### B. Les projets

1. PISA (Programme for International Student Assessment)
2. ICCS (International Civic and Citizenship Education Study)
3. Les épreuves standardisées: une évaluation nationale des élèves en
4. La procédure d'orientation primaire-post-primaire

## III. L'institut de la formation continue du personnel enseignant et éducatif des écoles et lycées

### A. Les priorités pour l'année scolaire 2007-2008

### B. Axes prioritaires de développement du dispositif de formation continue

1. Perspective du genre
2. Obligation de formation continue
3. Sensibilisation et communication
4. Adaptation de l'offre
5. Projets d'envergure
6. Pilotage de la formation continue
7. Cercle de qualité

### C. La formation continue en chiffres

## **La réforme du SCRIPT**

La réforme du service a été élaborée et acceptée par le Conseil de Gouvernement à la suite d'une large consultation auprès des partenaires scolaires. Un projet de loi a été déposé afin de doter le ministère des instruments de pilotage nécessaires à la mise en œuvre des grands chantiers de l'éducation nationale. Le projet de loi prévoit la création de trois divisions distinctes regroupées dans une même direction :

- la division de l'innovation pédagogique et technologique ;
- la division de l'assurance qualité de l'enseignement dans les écoles et lycées ;
- la division de la formation continue du personnel enseignant et éducatif des écoles et lycées.

Les missions antérieures du SCRIPT ont été adaptées à ce cadre nouveau. Le principe de l'évaluation du système éducatif est retenu par le projet de loi tout comme la constitution d'un conseil scientifique qui contribuera à l'avenir à objectiver les activités du service dans l'intérêt de l'éducation nationale.

## **1. La cellule de compétence pour l'innovation pédagogique et technologique**

### **A. L'approche par compétences**

#### **1. Le concept**

L'introduction de l'enseignement et de l'apprentissage fondés sur les compétences est au cœur des projets de réforme actuels pour adapter l'école luxembourgeoise aux besoins de notre temps. Il s'agit là d'une démarche dans laquelle sont engagés tous les systèmes éducatifs européens. À l'école, on dit également qu'un élève a acquis une compétence lorsqu'il sait quoi faire, comment faire et pourquoi faire dans une situation donnée.

L'approche par compétences met donc l'accent sur la capacité de l'élève d'utiliser concrètement ce qu'il a appris à l'école dans des tâches et situations nouvelles et complexes, à l'école tout comme dans la vie.

L'approche par compétences est liée à l'idée d'établir des socles de compétences pour certains moments du parcours scolaire. Ces socles regroupent les connaissances et les compétences indispensables que chaque élève devra avoir acquises pour passer d'une étape de son parcours à la suivante. Ils sont définis pour chaque branche aussi bien de l'enseignement fondamental (la fin de chaque cycle d'apprentissage) que de l'enseignement post-primaire (les classes respectivement de 6e/8e et de 4e / 10e ainsi que les classes terminales).

L'enseignement ne se réduit pas aux seuls socles de compétences. L'approche par compétences permet de différencier les apprentissages dans le double but :

- d'assurer que tous les élèves développent les mêmes compétences essentielles, et
- de développer des niveaux de compétences élargis selon les capacités individuelles des élèves.

Aux élèves plus forts sont proposés des apprentissages qui vont au-delà des objectifs fixés dans les socles de compétences. Aux élèves qui présentent des retards scolaires, l'enseignant ou l'équipe pédagogique propose des activités de remédiation.

Les compétences ne remplacent les connaissances. Bien au contraire : les connaissances constituent les bases des apprentissages et l'école continuera d'y accorder une importance capitale. Cependant, l'approche par compétences vise plus loin : l'élève doit mieux apprendre à utiliser et à appliquer ses connaissances dans des situations nouvelles.

Les socles de compétences ne remplacent pas les programmes scolaires. Socles et programmes forment un ensemble indissociable : les premiers décrivent les objectifs que les élèves doivent atteindre, les seconds déterminent les contenus à traiter en classe pour tendre vers les objectifs fixés. Voilà pourquoi les programmes doivent

être revus et adaptés aux exigences des socles. Ils deviendront ainsi moins chargés et plus abordables.

L'introduction de l'approche par compétences à l'enseignement fondamental et à l'enseignement post-primaire est un travail d'envergure dans lesquels des groupes de travail composés d'enseignants, de responsables ministériels et de collaborateurs scientifiques étrangers sont engagés depuis 2005. Les travaux sont coordonnés par le Service de coordination de la recherche et de l'innovation pédagogiques et technologiques (SCRIPT) du ministère et bénéficient de l'accompagnement d'instituts étrangers ayant une grande expérience dans la mise en œuvre de cette approche.

## **2. L'enseignement fondamental**

Suite à des activités de concertation et de travaux de synthèse une version remaniée de socles de compétences pour l'enseignement préscolaire et primaire a été publiée en juin 2008.

Les socles de compétences pour l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire sont organisés en 5 volets. Le premier volet "Généralités" porte sur la définition des compétences transversales à développer par l'élève jusqu'au terme de l'enseignement fondamental. Les quatre autres volets sont consacrés respectivement aux socles de compétences des cycles 1 à 4 de l'enseignement fondamental.

Les socles pour le cycle 1 définissent les compétences à acquérir dans les domaines du langage, des mathématiques et du raisonnement logique. Ils ont été élaborés en collaboration avec l'Université de Salzbourg. Les socles pour les domaines de la créativité, de la psychomotricité, de la découverte du monde et de la vie en commun sont en train d'être définis par des groupes de travail composés d'enseignants de l'éducation préscolaire et d'experts externes.

Les socles pour les cycles 2, 3 et 4 ont été définis pour l'allemand, le français et les mathématiques. Pour les autres matières d'enseignement des socles sont également en élaboration par des groupes d'enseignants.

Pour assurer la cohérence entre les différents cycles, la rédaction des socles de compétences pour les cycles 1 à 4 a été effectuée par les mêmes groupes de travail. Afin d'assurer la cohérence entre les socles de l'enseignement primaire et ceux de l'enseignement post-primaire, les socles pour la fin du cycle 4 ont été présentés aux Commissions nationales des programmes de l'enseignement secondaire et secondaire technique. La collaboration entre les groupes de travail du primaire et du post-primaire est poursuivie en 2008-2009

Des groupes de travail sont actuellement en train de définir les compétences pour les sciences, l'éducation musicale, l'éducation artistique et l'éducation physique et sportive.

## **3. L'enseignement post-primaire**

La « nouvelle » classe de 7e

Pour la rentrée 2008, la classe de 7e présente trois nouveautés:

- L'enseignement sera adapté de manière que le professeur puisse être sûr que votre enfant ait réellement compris et puisse appliquer ce qu'il a appris. C'est la concrétisation de l'approche par compétences dans les écoles secondaires.
- Les performances des enfants seront doublement documentées; les notes seront inscrites sur le bulletin comme par le passé et les compétences acquises sont décrites sur un complément joint au bulletin. Par l'ajout du complément au bulletin le professeur peut préciser les performances de l'élève. Ceci permettra aux parents de se faire une idée plus précise des objectifs à atteindre et de voir quels sont les progrès que l'élève a déjà réalisés et quel chemin il doit encore parcourir.
- Un cours de sciences naturelles a été introduit pour assurer une continuité entre l'éveil aux sciences de l'enseignement primaire et l'enseignement des sciences dans

la division supérieure et pour tenir compte de certaines conclusions de l'étude PISA 2006.

Un complément au bulletin dans toutes les 7e ES/EST

Au cours de l'année scolaire 2007-2008, 13 lycées se sont déclarés prêts à se lancer dans l'approche par compétences en classe de 7e en introduisant le complément au bulletin en allemand, en français et en mathématiques. Il s'agit des Lycée classique Echternach, Lycée Aline Mayrisch, Lycée du Nord, Lycée technique de Bonnevoie, Lycée technique Josy Barthel à Mamer, Lycée technique des Arts et Métiers, Lycée technique à Ettelbrück, Lycée technique agricole, Nordstadlycée, Lycée technique Joseph Bech, Lycée technique d'Esch-sur-Alzette, Lycée technique Lallange et Lycée technique Nic Biever. Les coordinateurs de langues de ces lycées ont été encadrés par le MENFP afin de coordonner cette nouvelle approche dans leurs établissements.

Dans le cadre de l'approche par compétences, le complément au bulletin est un outil qui a pour but d'apporter une appréciation plus nuancée des compétences des élèves dans ces trois branches. Il tient compte des 4 domaines de compétences, qui sont: écrire des textes (production écrite), compréhension écrite, compréhension orale, parler, communiquer et écouter (production orale) ; en mathématiques, les quatre domaines de compétences sont: résoudre des problèmes et modéliser, argumenter et communiquer, figures du plan et de l'espace, nombres et opérations. Si l'approche par compétences est de développer les compétences définies dans chacun des domaines ainsi identifiés, le but de l'évaluation est de rendre compte des acquis et de la progression dans ces domaines. Dans cette logique, le bulletin traditionnel des notes à l'enseignement est maintenu mais y est joint le complément au bulletin qui fournit des informations plus détaillées dans les différents domaines de compétences. Ceci permet à l'élève de mieux se rendre compte de ses performances, et dès lors rend l'évaluation plus transparente et donc plus motivante ; aux parents de mieux suivre l'enfant dans sa démarche d'apprentissage et à l'enseignant de mieux orienter les mesures d'appui et d'optimiser ainsi la prise en charge des élèves en difficulté.

À partir de la rentrée scolaire 2008-2009, le complément est introduit dans toutes les classes de 7e de l'enseignement secondaire et secondaire technique, y compris dans les classes du régime préparatoire, dans le cadre de l'enseignement de l'allemand, du français, des mathématiques. Les 13 lycées pilotes utilisent le complément dans les classes de 6e / 8e.

L'orientation des élèves en classe de 9e de l'enseignement secondaire technique

Une nouvelle démarche pour l'orientation des élèves en classe de 9e de l'enseignement secondaire technique a été proposée sur base des niveaux pour chaque domaine de compétence en langues et en mathématiques afin de permettre une orientation différenciée et ciblée en fonction de la formation visée. Il s'agit des niveaux correspondant aux exigences scolaires ou professionnelles indispensables auxquelles l'élève souhaitant s'engager dans une formation sera confronté en classe de 10e. Il n'y aura donc pas de critères de compensation autres que ceux déjà retenus par la définition de ces niveaux.

Pour une orientation performante des élèves en 9e, il importe en effet que les enseignants ayant encadré l'élève pendant plusieurs années au cycle inférieur émettent un avis fondé sur une observation régulière de l'élève. Les productions de l'élève, les devoirs en classe, les interrogations en classe et les devoirs à domicile, tout comme les résultats aux épreuves communes permettront de formuler un profil d'orientation individualisé. C'est le complément au bulletin qui regroupera les indications quant aux acquis ainsi qu'à un éventuel progrès de l'élève dans les différents domaines de compétences.

La démarche va être mise à l'essai en 2009-2010 et 2010-2011 dans les lycées. Suite aux ajustements des niveaux et des modalités et la finalisation de la réglementation, une implémentation définitive est prévue en 2011-2012.

#### Le régime préparatoire

Deux groupes de travail constitués d'enseignants du régime préparatoire se consacrent depuis la rentrée 2007 – 2008 à l'élaboration de socles de compétences pour l'enseignement des langues dans les classes du Régime préparatoire. Les deux groupes se font conseiller par des experts dans le domaine de l'enseignement de l'allemand et du français langues étrangères, dans le cadre de la formation continue du SCRIPT. Il agit avant tout de reformuler clairement les objectifs pour les 9 modules en termes de compétences à atteindre dans les 4 domaines d'activité langagière : comprendre l'oral et l'écrit, parler et écrire. En même temps les programmes d'enseignement sont revus et adaptés en s'appuyant sur les réflexions méthodologiques de la pédagogie actionnelle.

#### Le renforcement des structures des commissions nationales

En vue d'une professionnalisation de leur mission, les présidents des commissions nationales concernées par la mise en œuvre de l'approche par compétences bénéficient d'une décharge pour leur permettre de s'acquitter des tâches liées à leur fonction. Leur horaire a été organisé pour qu'ils puissent avoir des réunions hebdomadaires communes en vue de coordonner les travaux respectifs et pour se concerter avec les services du ministère.

Dans chaque établissement du post-primaire, une équipe de enseignants-coordonateurs a été mise en place pour organiser, lors de la phase de mise en œuvre, des réunions régulières avec tous les titulaires concernés, afin de s'accorder sur les finalités de l'enseignement, se mettre d'accord sur les modalités de l'évaluation et se concerter et s'organiser en vue d'un accompagnement diversifié des élèves.

Les coordinateurs des différentes écoles sont organisés en réseau et se rencontrent régulièrement lors de séances de formation continue ou de réunions d'échanges de bonnes pratiques.

#### Les socles de compétences disciplinaires

##### Mathématiques

Au cours de l'année scolaire 2007-2008 la première version du socle de compétences pour la fin de la classe de 6e ES resp. 8e EST élaborée en 2006 a été revue en fonction des expériences des deux premières années. De plus, cette version a été augmentée du socle pour la fin de la classe de 4e ES resp. 9e EST.

Pour l'enseignement préparatoire, une première version de socles de compétences a été proposée et sera mise à l'épreuve dans certaines classes.

Pour le cycle supérieur des travaux d'élaboration des socles de compétences ont été lancés. Dans une première phase un groupe de travail a rencontré des professeurs auprès des universités les plus fréquentées par les étudiants luxembourgeois. A la suite de ces consultations, une première version de socles pour le cycle supérieur a été élaborée. Cette version sera communiquée par le biais des commissions nationales concernées au cours de l'année scolaire 2008-2009.

Il est prévu de mettre en œuvre ces socles pour la rentrée 2009-2010 dans les classes de 10e TG, 10e CG et 10e PS.

##### Sciences naturelles

Suite aux résultats des élèves de l'enseignement post-primaire dans la récente étude PISA qui ont plus particulièrement mis en évidence des déficiences dans le domaine des sciences naturelles, la Chambre des Députés a adopté, à la date du 18 décembre 2007, une motion invitant le gouvernement entre autres « à introduire un

enseignement des sciences transversal dans les premières années de l'enseignement post-primaire ». Afin de pouvoir donner, dans l'enseignement secondaire, une suite favorable à cette demande, un cours de sciences naturelles comportant des éléments de biologie, de chimie et de physique a été introduit en classe de septième et de sixième, et un cours de physique/chimie viendra s'ajouter au cours de biologie en classe de cinquième. Dans ce même contexte, afin de consolider la base des études dans les différentes sciences, le cours de mathématiques en classe de sixième est porté de trois à quatre leçons hebdomadaires et l'anglais, qui est la langue par excellence des études scientifiques, est porté, pour les élèves de cinquième, enseignement classique, de 3,5 à 4 leçons hebdomadaires. Or, afin de ne pas surcharger les élèves, il a été jugé opportun de ne pas ajouter ce surplus en leçons aux horaires actuellement en vigueur, mais de procéder à un remaniement de la grille horaire pour que le total de trente leçons hebdomadaires puisse être maintenu dans la division inférieure de l'enseignement secondaire.

L'introduction du cours de sciences naturelles au cycle inférieur permet d'assurer la continuité entre l'éveil aux sciences, les sciences naturelles, l'histoire et la géographie à l'enseignement fondamental et l'enseignement des sciences à l'enseignement post-primaire.

#### Éducation artistique

En éducation artistique, les classes de 7e travailleront sur la base du socle de compétences élaboré en 2007-2008 par un groupe d'enseignantes, un groupe de lecture et des consultants-experts externes.

L'accent de l'apprentissage est mis sur l'image (Bild) au sens large du terme. «Bild» signifie non seulement l'image bidimensionnelle mais aussi tridimensionnelle. L'objet principal et spécifique de l'éducation artistique à l'école est de transmettre à l'élève une compétence complexe autour de « l'image ».

À travers des activités créatrices, réceptives et réflexives, l'élève développera une aptitude expressive individuelle qui encouragera le développement de sa personnalité ainsi que de son identité culturelle.

La structure du socle de compétences est définie par quatre champs d'action (observer/percevoir, interpréter, créer et refléter) et cinq domaines disciplinaires (couleur, forme, matière, corps/espace et mouvement).

L'éducation artistique vise à transmettre aux élèves une attitude critique face à l'image et favorise le rapport à la culture.

#### Éducation sportive

Pour la rentrée scolaire en septembre 2008, un groupe de travail a finalisé les socles et le programme y relatif pour toutes les classes de l'enseignement secondaire. Les programmes sont mises à l'épreuve dans différentes classes de 8 écoles-pilotes.

Des séances de formation continue sont prévues au cours de l'année scolaire 2008-2009 pour familiariser les enseignants avec la nouvelle approche.

En parallèle, une enquête auprès de tous les enseignants en éducation sportive a été lancée pour évaluer l'adhésion des enseignants et les moyens de mise en œuvre nécessaire.

## **B. Une nouvelle façon d'enseigner les langues**

### 1. Le besoin d'un réajustement de l'enseignement des langues

Depuis l'automne 2004, le ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle a rallié les acteurs scolaires dans une démarche de réflexion avec l'objectif de réajuster le système luxembourgeois d'enseignement et d'apprentissage des langues. Ceci s'est avéré nécessaire vu la complexité de la situation scolaire au Luxembourg et l'hétérogénéité croissante de la population d'élèves. Le système

éducatif est conçu pour une population d'élèves dont la langue maternelle est le luxembourgeois tandis que la population scolaire compte aujourd'hui plus de 40% des enfants avec une langue maternelle qui n'est pas le luxembourgeois. Une adaptation du système était une réponse pour augmenter les chances de qualification de tous les élèves. Tout en promouvant un plurilinguisme de haut niveau en ligne avec la tradition multilingue luxembourgeoise, il s'avère primordial d'améliorer durablement les compétences langagières des élèves scolarisés au Luxembourg.

Ce réajustement de l'enseignement des langues précise les exigences visées afin de mieux adapter les compétences langagières aux besoins professionnels et communicatifs réels des élèves. Il introduit à la fois plus de flexibilité à travers une plus grande différenciation, une évaluation positive et une meilleure prise en compte des capacités individuelles des élèves.

## 2. Le réajustement à travers un 'Plan d'Action Langues'

Un Plan d'action pour le réajustement de l'enseignement des langues a été publié en mars 2007. Celui-ci définit un ensemble de priorités pour rendre notre enseignement des langues plus efficace. Il s'agit notamment de la mise en œuvre d'une approche par compétences, d'un ensemble de mesures qui permettront à l'école luxembourgeoise de mieux gérer l'hétérogénéité, ainsi que des actions de formation et de recherche nécessaires.

Les 66 mesures déclinées dans le plan d'action convergent pour répondre aux défis identifiés par les experts du Conseil de l'Europe lors de leur analyse de notre système d'enseignement et d'apprentissage des langues réalisée en 2006. Parmi les principales pistes d'action figuraient la définition claire des objectifs de maîtrise des langues, la mise en œuvre d'une évaluation plus positive, la création de synergies entre les branches linguistiques et non linguistiques et une meilleure valorisation des profils linguistiques individuels des élèves.

La mise en œuvre du plan d'action associe étroitement les enseignants dans le cadre des groupes de travail, les Commissions nationales des programmes et elle s'appuie également sur l'expertise d'un groupe d'accompagnement scientifique mis en place en automne 2007. Dans le souci d'optimiser la mise en œuvre et la gestion du projet, le ministère a, au début de l'année scolaire 2007-2008 traduit le plan d'action dans une démarche de projet rigoureuse et transparente en élaborant un calendrier des actions à entreprendre et en définissant le rôle et les responsabilités de chacun des acteurs impliqués. Les priorités étaient ensuite fixées pour la rentrée scolaire 2008-2009 et le ministère a entamés les travaux de préparation y relatifs.

Pour l'année 2008-2009, des groupes de travail se sont reconstitués autour d'un noyau central de coordination où figurent des représentants du MENFP, les coordinateurs des différents groupes de travail (allemand, français, anglais – ES et EST ) et les présidents des commissions nationales. Ce groupe coordonne les travaux de retranscription des programmes (7e – 9e) / (7e – 4e) et de révision des socles (6e/8e ; 9e et 4e) pour la rentrée 2009-2010.

## 3. La réforme du CLL

En juin 2008, le projet de création d'un Institut national des langues a été présenté et l'actuel Centre de langues Luxembourg (CLL) a été appelé à élargir ses missions pour répondre professionnellement aux défis que présente l'apprentissage des langues tout au long de la vie. Ses nouvelles missions seront : offrir des cours de formation en langues vivantes, être le centre officiel de certification pour les test et examens internationaux en langues étrangères, être le centre national de certification pour les diplômes et certificats réglementés de la langue luxembourgeoise, servir de centre de ressources pour la didactique des langues, notamment pour la langue luxembourgeoise et offrir des cours d'alphabétisation et de littératie.

#### 4. Publications

##### "Bildungsstandards Sprachen"

Une première étape décisive dans la démarche du ministère a été la publication en juin 2008 du document "Bildungsstandards Sprachen" qui sert de référence pour l'enseignement et l'apprentissage des langues dans tous les ordres d'enseignement de l'école luxembourgeoise. Le "Bildungsstandards Sprachen" comprend un volume conceptuel aussi bien qu'un volume proposant des épreuves adaptées à l'approche par compétences et prend appui sur le Cadre Commun de Référence pour les Langues. Il a été adapté aux besoins de l'école et mis dans le contexte de la situation luxembourgeoise et sert de référence aux groupes de travail qui travaillent sur l'élaboration et la révision des socles de compétences en langues ainsi qu'aux Commissions nationales qui élaborent des programmes de mise en œuvre de l'approche par compétences en langues. Présenté officiellement en avril 2008 lors des Journées Langues, il a rallié un grand nombre d'acteurs autour de descripteurs porteurs de sens pour l'enseignement des langues et a permis aux groupes de travail langues de retranscrire leurs plans d'études pour la classe de 7e. Les programmes d'allemand et de français en vigueur en 2008-2009 en classe de 7e sont calqués sur le "Bildungsstandards Sprachen. Lors de journées d'information avec des éducateurs spécialisés l'occasion a été donnée aux enseignants de consulter les ouvrages didactiques et les méthodes pédagogiques afin de concrétiser la réforme en salle de classe. Certaines commissions nationales ont mis au programme de nouveaux manuels mieux adaptés à l'approche par compétences.

##### Pratiques de l'oral

Afin d'aider les enseignants dans l'enseignement et l'évaluation de la production orale, le ministère a publié, pour la rentrée 2008-2009, une brochure intitulée "Pratiques de l'oral", réalisée par un groupe d'enseignants de français.

##### Dossiers pédagogiques des GT Langues

Deux groupes de travail constitués respectivement de professeurs d'allemand et de français, coordinateurs de langues dans leur lycée, ont élaboré du matériel didactique pour l'implémentation de la démarche par compétences au cycle inférieur de l'enseignement secondaire et secondaire technique. Un dossier destiné aux professeurs d'allemand "Vom europäischen Referenzrahmen für Sprachen zur Umsetzung in einen kompetenzorientierten Deutschunterricht in der Sekundarschule (ES und EST)", est disponible pour la rentrée 2008 – 2009. Un dossier pour les professeurs de français, intitulé "L'approche par compétences en classe de français : 7es ES et EST. Réflexions méthodologiques et exemples pratiques d'enseignement différencié" est sorti au cours du premier trimestre. Une banque de données avec ces documents est opérationnelle sur le portail de l'éducation mySchool.

##### Anthologie d'auteurs luxembourgeois en trois langues : le luxembourgeois, l'allemand, le français

L'ouvrage, qui est en faveur de la langue luxembourgeoise s'adresse aux élèves des classes supérieures de l'enseignement secondaire et secondaire technique ainsi que, de façon générale, à des lecteurs intéressés. Il comprend un volet de textes d'auteurs classiques et un autre, plus vaste, d'auteurs modernes et contemporains susceptible de correspondre davantage au goût des jeunes. La publication est prévue pour la rentrée scolaire 2009.

### **C. L'innovation pédagogique dans l'enseignement secondaire technique**

#### 1. Le projet-pilote du cycle inférieur PROCI

PROCI fut élaboré suite aux résultats de PISA 2000 par un groupe de pilotage sous l'égide du SCRIPT et de l'Université de Namur, accompagné par un groupe de présidents des commissions nationales de l'EST.

Quatre lycées démarraient le PROCI en septembre 2003 : Lycée Aline Mayrisch, Lycée technique Agricole d'Ettelbruck, Lycée technique de Bonnevoie, Lycée technique Josy Barthel à Mamer.

En septembre 2004, deux lycées supplémentaires rejoignirent le projet : Lycée du Nord à Wiltz, Lycée technique d'Ettelbruck. Le Nordstad-Lycée participe au PROCI depuis la rentrée 2007, le Atert-Lycée de Redange depuis la rentrée 2008.

En 2003-2004, 4 lycées, 22 classes, 437 élèves ;

en 2004-2005, 6 lycées, 54 classes, 1052 élèves ;

en 2005-2006, 6 lycées, 81 classes, 1559 élèves ;

en 2006-2007, 6 lycées, 87 classes, 1681 élèves ;

en 2007-2008, 7 lycées, 80 classes, 1567 élèves.

en 2008-2009, 8 lycées, 99 classes, 1924 élèves.

Pour la comparaison : en 2008-2009 il y a au total 18 lycées publics avec 267 classes et 5253 élèves du cycle inférieur (Lycée pilote et classes d'insertion non compris).

Les caractéristiques du PROCI

L'amélioration du suivi de l'élève : des classes stables de 7e en 9e, une équipe enseignante réduite, un dispositif de remédiation.

De nouveaux programmes qui se fondent sur les compétences à atteindre et, pour les langues, le Cadre européen commun pour l'apprentissage des langues.

L'autonomie permet aux lycées PROCI de déterminer une partie de la grille d'horaires. Les sciences naturelles y profitaient dès le départ d'un surplus de leçons.

L'évaluation plus nuancée se fonde sur des domaines de compétences, en mathématiques et en langues.

Une voie pédagogique unique, avec la possibilité de différencier en 9e

l'enseignement par des cours séparés : cours de base et cours avancé

La promotion fonctionne sur décision du conseil de classe, sans ajournement ni redoublement, sauf le redoublement volontaire en 9e

L'orientation en 9e est décidée par les enseignants qui ont accompagné l'élève de 7e en 9e.

L'élève qui n'obtient pas l'admission à la formation qu'il souhaite entamer, peut revendiquer une seconde chance par une épreuve complémentaire.

En classe de 9e : classes spécifiques pour redoublants, avec des grilles d'horaires, des programmes et un encadrement adaptés. Au PROCI comme dans les autres classes, un quart des élèves n'admettent pas la décision d'orientation et préfèrent redoubler la classe de 9e afin de décrocher une orientation vers la formation de leur choix.

Depuis 2007-2008, le PROCI fonctionne au même coût que les autres classes. Il est clair cependant que le constat des compétences plus élevées des élèves PROCI laisse entrevoir une carrière scolaire avec moins de redoublement et plus de qualifications, ceci étant la plus-value du PROCI.

Certaines des caractéristiques ont été transférées entre-temps vers les autres établissements scolaires ou le seront sous peu : la démarche par compétences, l'autonomie pédagogique pour les lycées qui peuvent décider de modifier une partie de la grille d'horaires, l'accent mis sur les sciences naturelles, l'évaluation par domaines de compétences, l'orientation nuancée en 9e et l'épreuve complémentaire, le dispositif de remédiation, très peu de redoublement en 7e et 8e et classes spécifiques pour redoublants en 9e

## 2. Le régime préparatoire

Un « Réseau de Formation et de Recherche du régime préparatoire » (RFR) a été mis en place et un document conceptuel accompagnant ce réseau d'échanges de bonnes pratiques a été rédigé.

12 Séances d'échanges ont été préparées, organisées et modérées par les coordinateurs du SCRIPT. 42 intervenants alimentent régulièrement le réseau d'échanges et des contacts réguliers ont eu lieu avec les chargé(e)s de direction du régime préparatoire tout au long de l'année 2008.

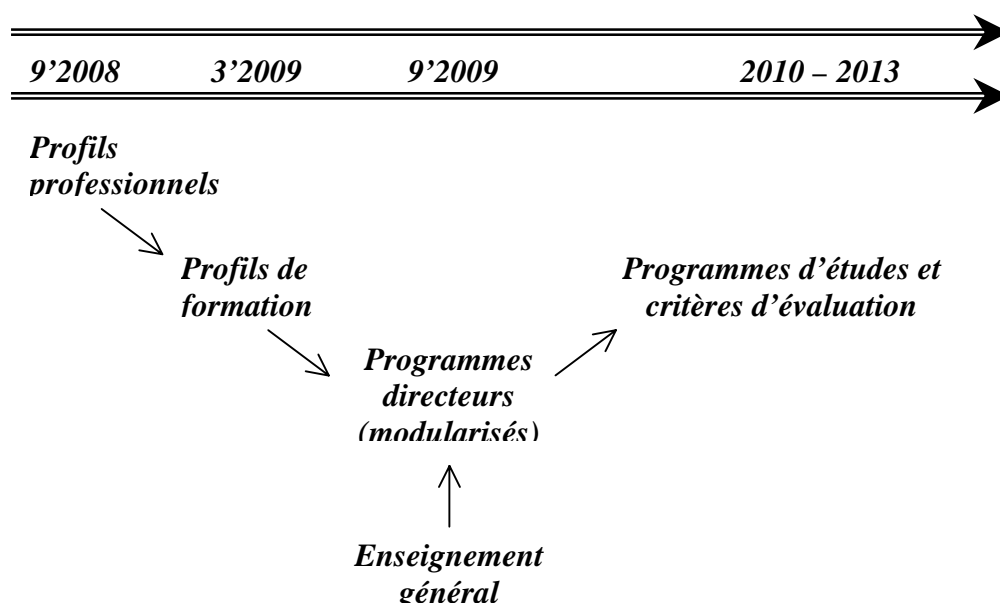
Une journée d'échanges du régime préparatoire a été organisée le 23 octobre 2008. Plus de 100 intervenants ont eu l'occasion de s'échanger sur des thèmes touchant le régime préparatoire. Il en résulte, qu'une campagne d'information à l'adresse des intervenants de l'école fondamentale sera mise en place en 2009.

Un projet pédagogique (« Régime préparatoire à journée continue ») a été initié au Lycée technique de Bonnevoie.

### 3. La formation professionnelle: préparation de la réforme

La modularisation des formations

L'élaboration des curricula des 112 formations professionnelles se fait de manière progressive jusqu'en 2013. Ils ne seront plus structurés en branches scolaires, mais sous forme de modules préparant l'acquisition d'une ou de plusieurs compétences. À partir de la rentrée 2010 – 2011, toutes les classes de 10e de la formation professionnelle fonctionneront selon le nouveau système. L'illustration ci-dessous donne un aperçu des différentes échéances des travaux :



L'élaboration des programmes-cadres (profil professionnel, profil de formation et programme directeur) est prise en charge par quelques 60 équipes curriculaires composées chacune de 2 à 6 enseignants et de 2 à 4 représentants du monde professionnel. Actuellement, les équipes curriculaires comptent plus que 400 membres. À partir de septembre 2009, des commissions nationales de formation vont prendre en charge l'élaboration des programmes d'études et des référentiels d'évaluation.

Le suivi scientifique de la réforme ainsi que l'encadrement des équipes curriculaires et des commissions nationales de formation sont assurés par le ministère en coopération avec le Bundesinstitut für Berufsbildung (BIBB) de Bonn et l'Institut für Wirtschaftspädagogik (IWP) de l'Université de St. Gall. En novembre 2008, les

membres des équipes curriculaires ont participé à une journée de formation portant sur la démarche d'élaboration des profils de formation sur base des profils professionnels. Ils ont ensuite été encadrés méthodologiquement par des experts du BIBB et de l'IWP et suivront une autre journée de formation en mars 2009 portant sur la démarche d'élaboration des programmes directeurs (modules). La transmission des travaux curriculaires aux commissions nationales de formation avec l'élaboration des programmes d'études en septembre 2009 va être anticipée par des séances d'information à partir de juin 2009 ainsi que par des formations en septembre 2009.

#### Travaux à accomplir en 2009

Dans les équipes curriculaires, les enseignants prennent en charge la rédaction des curricula et se réunissent à un rythme hebdomadaire tandis que les experts du monde professionnel n'interviennent que ponctuellement pour discuter sur les propositions de documents élaborées par les enseignants. Or, pour certains métiers et professions il n'a pas été possible de recruter des enseignants afin de créer une équipe curriculaire (p. ex.: DAP magasinier du secteur automobile, DAP vitrier-miroitier, etc.). Il s'agit avant tout de formations ayant un faible nombre d'apprentis et disposant en conséquence d'un corps d'enseignants relativement limité. Il s'impose de signaler qu'il ne sera plus possible d'offrir les formations concernées à partir de septembre 2010 si un programme modulaire n'a pas été élaboré avant cette date. Vu l'échéancier serré pour l'élaboration des nouveaux curricula, le ministère va agir en vitesse pour trouver des solutions à cette situation. Ainsi, il envisage de faire élaborer les curricula en question par un prestataire externe spécialisé dans le domaine de la formation professionnelle. Certaines formations vont cependant rester en suspens à partir de septembre 2010. Des enseignants d'autres équipes curriculaires vont être chargés de l'élaboration des curricula de ces formations les travaux sur le programme-cadre de leur formation une fois terminés.

Avant de pouvoir mettre en pratique les nouveaux programmes de formation, il est nécessaire de préparer les formateurs en milieu scolaire aux méthodes didactiques et pédagogiques de l'approche par compétences. Le ministère offrira auprès de 1500 enseignants concernés par la réforme la possibilité de suivre des formations spécifiques avant l'application des nouveaux curricula en septembre 2010. L'élaboration d'un plan de formation est préparée depuis décembre 2008. Une analyse des besoins sera réalisée à partir du premier trimestre 2009 et l'offre de formation qui en découlera sera mise en place jusqu'en juin 2009.

La formation en milieu professionnel constitue un pilier important de notre système de formation professionnelle. Au futur, cette partie de la formation sera aussi structurée en modules évalués par le formateur en milieu professionnel. Afin de préparer les patrons formateurs aux changements découlant de la réforme, le ministère organisera des séances d'information à partir de mars 2009. Parallèlement, une offre de formation pour les formateurs en milieu professionnel sera mise en place en collaboration étroite avec les chambres professionnelles.

Le ministère veut assurer qu'à l'avenir, chaque formation pourra être offerte dans les deux langues véhiculaires (français et allemand). Une société de services linguistiques a été contractée en décembre 2008 pour prendre en charge la traduction des profils professionnels finalisés. Les autres documents du programme de formation seront traduits au fur et à mesure après leur élaboration et ceci jusqu'en 2013.

#### **D. Actions transversales**

##### 1. Education morale et sociale: plan cadre

Un nouveau plan cadre pour l'éducation morale et sociale a été élaboré en 2008 en coopération avec l'université de Hambourg, département de la didactique du philosophe avec les enfants. Respectant l'approche par compétences, il fait le lien avec le plan cadre « philosophie pratique » en vigueur dans l'enseignement secondaire et secondaire technique.

Une formation continue de 114 heures préparant à la mise en œuvre de ce plan cadre a démarré en octobre 2008 avec une cinquantaine de titulaires de la branche. Le nouveau matériel didactique (manuels, portfolios, livres du maître) est en voie d'élaboration et sera disponible à la rentrée 2009/2010 pour le cycle 2, en 2010 pour les cycles 3 et 4. Un programme innovateur « philosopher avec les petits » est prévu pour le cycle 1. Des pourparlers sont en cours avec l'Université du Luxembourg pour intégrer la didactique du « philosopher avec les enfants » dans la formation initiale des futurs enseignants.

Le plan cadre est un nouvel outil pour "vivre ensemble", pour gérer l'hétérogénéité culturelle et religieuse de la population scolaire dans le sens des recommandations du Conseil de l'Europe et de l'UNESCO. Il est également en accord avec les recommandations du Conseil d'Etat luxembourgeois qui recommande à l'Ecole une culture du fait religieux en tant que phénomène culturel et anthropologique par opposition à la culture religieuse.

Basé sur les droits de l'homme, l'objectif du plan cadre est le développement du jugement moral autonome, la culture du dialogue interculturel, interreligieux et la promotion de la citoyenneté participative dans une société démocratique ouverte.

La recherche internationale ayant confirmé que l'approche pédagogique du « philosopher avec les enfants » est un facteur important dans l'éducation à la paix et à la non-violence, le sujet est régulièrement repris dans le courrier de l'éducation nationale et dans l'édition spéciale pour le 60e anniversaire de la déclaration universelle des droits de l'homme.

## 2. Education aux médias: élaboration d'un concept

Sur base des travaux du groupe de travail "Education aux médias", un expert international a été chargé d'élaborer un document de réflexion. Sur base des suggestions faites dans ce document, des initiatives concrètes seront élaborées pour la rentrée 2009/2010.

Le dossier "Presse à l'école" a été finalisé et sera publié en 2009.

## 3. Matériel didactique dans l'enseignement primaire

Suite au succès des deux premiers tomes du manuel de chants « Papageno-Papagena », le deuxième étant sorti lors de la rentrée 2008-2009, le groupe de travail est en train d'élaborer un 3<sup>e</sup> manuel ayant comme sujet les relations « Du an ech ». Ce manuel sera disponible lors de la rentrée 2009-2010.

De plus, un recueil de textes fonctionnels en français va être élaboré pour le cycle IV. La publication « À la loupe » sera disponible au 3<sup>e</sup> trimestre de l'année scolaire 2008-2009.

Groupe de travail	Chef de projet	Produits attendus	Échéance
MILA	Pierre Reding	MILA 2 et Arbeitshefte 1-6	Mai 2009
Lidderbuch	Marc Weydert	Version provisoire avec 3e sujet : « Du an ech »	Rentrée 09-10
À la loupe	Marc Weydert	Publication trimestrielle avec des textes fonctionnels en français	3e trimestre 08-09

#### 4. La promotion de la lecture

##### Campagne Raconte-moi

Cette campagne souligne la relation qui existe entre le goût du livre et la réussite scolaire. Lancée par le MENFP en collaboration avec de nombreux partenaires, dont les ministères de la Culture, de la Santé et de la Famille, et Cactus S.A., elle sensibilise les parents à l'importance de mettre les enfants en contact avec les livres dès les premières années de leur vie. Chaque année un livre d'images est offert à tous les enfants respectivement de 0, 2 et 4 ans. Les livres sont spécialement conçus pour la campagne par voie de concours national.

La première action de distribution a eu lieu en novembre 2008 et s'adressait à tous les enfants de 4 ans. L'album qui a reçu le premier prix au concours national 2008, Eng Rees ëm d'Welt de Marc Angel, a été distribué dans toutes les classes de l'éducation préscolaire après les vacances de la Toussaint. Le deuxième livre primé, Aus dem Stëbs gemaach de Vanessa Staudt, a été offert par saint Nicolas lors de sa tournée dans les supermarchés Cactus. La distribution d'un album illustré aux enfants de 2 ans se fera en 2009 ; elle sera assurée par les pédiatres. À partir de 2010, un livre sera également offert en guise de cadeau de naissance. Il est prévu que les autorités communales le remettront aux pères lors de la déclaration de la naissance de l'enfant.

##### Concours de lecture à voix haute

Bien du chemin a été parcouru depuis le premier concours de lecture à voix haute en 2006. Le concours 2008 a connu un grand succès auprès des enseignants et des élèves. Une brochure avec entre autres le règlement du concours et les critères d'une bonne lecture, a été distribuée aux enseignants de la 5e année d'études. La finale – lectures des finalistes et programme culturel – a eu lieu à Mersch au Kulturhaus.

##### Journée européenne des langues

Le 26 septembre 2008 le ministère a distribué à toutes les classes préscolaires et primaires une affiche „Erziel mer deng Geschicht” en invitant les élèves à raconter ou à écrire une histoire dans la langue de leur choix. L'action a connu un beau succès avec les 2600 histoires en 25 langues que les enseignants et leurs élèves ont envoyées au ministère. Le projet, dont le but est de valoriser la diversité linguistique, prévoit le tournage d'un film dans un certain nombre de classes en 2008 et en 2009 ainsi que la publication d'un recueil d'histoires sélectionnées pour la traditionnelle journée européenne des langues en septembre 2009.

##### Groupe de travail „comics”

À l'instar du numéro spécial du Courrier de l'Éducation nationale sur l'auteure suédoise Astrid Lindgren publié en 2007, le groupe de travail „comics” prépare une publication dans laquelle il va examiner l'importance des bandes dessinées pour la promotion de la lecture. Les membres du groupe sont en train de réaliser des travaux sur le sujet „bande dessinée” dans leurs classes et dans une médiathèque. Les spécialistes en la matière, à savoir Marina Herber, Roger Leiner et Tania Majerus, collaborent au projet.

##### Mise à jour du catalogue „Lies a Fléi”

Un 2e catalogue avec les nouveaux livres de jeunesse en langue luxembourgeoise parus fin 2007 et début 2008 a été distribué par le SCIE.

##### „Bicherkëschten”

Le ministère met à la disposition des 5e et 6e années d'études des livres de jeunesse en langue allemande. Il s'agit des ouvrages de référence des manuels scolaires. Des mallettes avec des livres de jeunesse en langue luxembourgeoise

sont également disponibles. Les bureaux régionaux de l'inspection ainsi que le CDPFC assurent le prêt des „Bücherkäschen”.

#### Relations entre auteur/e/s et écoles

Afin de faciliter le contact entre les auteurs et les écoles, le ministère publie chaque année dans le Courrier de l'Éducation nationale une liste d'auteurs qui sont disponibles pour faire des lectures dans les classes des écoles préscolaires et primaires.

#### 5. La promotion de la santé dans les écoles et lycées

Le SCRIPT a poursuivi ses activités dans ce domaine selon les principes de la charte d'Ottawa (approche holistique basée sur la salutogenèse, la participation, l'égalité et l'équité, le travail en réseau, l'empowerment, ...) qui ont été et sont appliqués de façon systématique dans tous les projets ayant trait à la santé. Les phénomènes de violence et de toxicomanie étant considérés comme l'expression d'un sentiment de mal-être contre soi-même ou contre autrui, la prévention s'inscrit dans le cadre général de la promotion de la santé qui porte sur plusieurs éléments:

- des campagnes de sensibilisation (élèves, personnel des écoles, parents) ;
- des projets d'innovation dans les écoles ;
- la formation continue du personnel enseignant, dirigeant et psycho-socio-éducatif ;
- la documentation.

Une coopération internationale régulière est assurée au sein du réseau européen des écoles promotrices de la santé, action tripartite sous la tutelle de l'Organisation mondiale de la Santé, du Conseil de l'Europe et de la Commission des Communautés européennes.

La politique commune de prévention et de remédiation lancée en 2006 a été poursuivie en 2007 et 2008. Le ministère participe à un comité interministériel qui réunit des responsables des ministères de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, de la Famille et de l'Intégration, de la Santé et des Sports et qui a pour mission de mettre en œuvre le plan d'action « Gesond iessen, méi bewegen » en concevant et en initiant des campagnes de sensibilisation et d'information, en mettant en place un dispositif d'évaluation de ce plan d'action, en prenant des initiatives et en proposant des projets aux instances publiques. En 2007, les projets « Meng Klass leeft e Marathon » dans l'enseignement primaire et « Mir lafen an d'Zukunft » dans l'enseignement post-primaire ont eu lieu. En 2008 la promotion de la pratique du vélo a été le deuxième volet de cette campagne pluriannuelle.

#### « Schoulsportdag 2008 »

Les écoles de Ell et d'Esch-Alzette étaient les lauréats du concours organisé à l'occasion du « Schoulsportdag 2008 ». Cette édition était placée dans le cadre du plan d'action « Gesond iessen, méi bewegen » et sera organisée en collaboration avec le Département ministériel des Sports, le Ministère de la Santé et le Ministère de la Famille, et avec le soutien de la LASEP et du COSL.

#### 6. Etude sur le genre

En automne 2008, le service, en coopération avec le Ministère de l'Égalité des Chances, a coordonné l'envoi des questionnaires de l'étude „Die Bedeutung des Geschlechteraspektes für die luxemburgische Praxis in Vor-, Grund- und Sekundarschulen“.

L'étude comprend des questions sur la compatibilité travail-vie privée, l'égalité hommes-femmes dans le monde professionnel ainsi que les différences de genre et l'égalité des chances pour les élèves masculins et féminins. Elle recouvre en plus l'orientation professionnelle (présentation non biaisée de professions, influence du

personnel enseignant sur le choix de la profession des jeunes etc.) ainsi que le domaine de l'éducation sexuelle.

Environ 2300 questionnaires ont été retournés à l'Université du Luxembourg qui est chargée de l'évaluation des données. Les premiers résultats seront disponibles en 2010.

#### 7. Mobilité et Sécurité sur la Route

Le projet pédagogique pluridisciplinaire «Mobilité et Sécurité sur la Route», s'intègre en totalité dans les horaires et programmes des classes de 5e / 9e, respectivement 3e/11e. Il est composé de deux volets pédagogiques:

- la partie théorique du projet repose sur du contenu multimédia online et est élaborée par des enseignants en étroite collaboration avec le Ministère des Transports et d'autres acteurs spécialistes en la matière (enseignants, avocats, ingénieurs, ...). La plate-forme Internet ([www.msr.lu](http://www.msr.lu)) a été créée afin de répondre à la demande formulée par la communauté scolaire. Le contenu présenté est destiné à être utilisé de manière transversale dans la plupart des branches des classes-cibles, de l'école fondamentale aux classes du secondaire et du secondaire technique.
- la partie pratique offre annuellement dans tous les lycées du pays des événements de sécurité d'une durée de deux heures.

#### 8. MySecure-IT! – [www.mysecureit.lu](http://www.mysecureit.lu)

Le Ministère organise, en collaboration avec le Ministère de l'Économie et du Commerce extérieur et d'autres acteurs, des séances de sensibilisation sur la sécurité sur Internet dans tous les lycées du Luxembourg, ceci pour les classes de 7e. Des spécialistes en sécurité informatique, assistés par des enseignants qui assurent le volet pédagogique, présentent en langue luxembourgeoise (ou française sur demande) une série d'exemples concrets de dangers potentiels liés à Internet (protection des données, logiciels malicieux, phishing, spam, spoofing, cyberbullying, ...) et présentent également aux élèves des codes de bonne conduite. Pour permettre aux jeunes d'étudier à fond ce sujet, une documentation est distribuée aux élèves, ainsi qu'aux enseignants. Les sites Internet [www.mysecureit.lu](http://www.mysecureit.lu), [www.lusi.lu](http://www.lusi.lu) et [www.cases.lu](http://www.cases.lu) sont à la disposition du public intéressé et sont régulièrement mis à jour. Il s'agit également de noter que le Luxembourg est le seul pays au monde qui garantit une couverture quasi-totale dans la sensibilisation et la formation des jeunes pour cette tranche d'âge.

#### 9. Animation culturelle

Après « Luxembourg et Grande Région, Capitale européenne de la Culture 2007 », le ministère a élargi sa collaboration avec différentes institutions culturelles. La publication annuelle du ministère sur les activités culturelles proposait de nouveau un grand nombre de manifestations culturelles, concerts éducatifs, représentations théâtrales qui ont connu un grand succès auprès des enseignants et élèves. La collaboration avec les institutions culturelles comme le Centre culturel de rencontre Abbaye de Neumünster, la Philharmonie et la Rockhal ainsi qu'avec le Ministère de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a été poursuivie voire intensifiée.

#### „Theaterschoul”

Une école de théâtre a été créée en 2008 en collaboration avec le groupe de théâtre „Holzwurm” de l'école centrale de Hosingen. Le projet „Theaterschoul” se base sur la longue expérience du groupe de théâtre. Pour l'année scolaire 2008/2009 100 enfants fréquentent les ateliers de la „Theaterschoul” à Hosingen, Marnach et Walferdange. Les responsables du projet sont: Roland Meyer, Sam Müller, Linda Nettis et Carole Flesch.

## **E. Les projets d'école**

Depuis 1998, les communautés scolaires du préscolaire et du primaire ont la possibilité d'initier un projet d'innovation pédagogique, intitulé « Projet d'école ». Les expériences internationales et la recherche en éducation montrent que les projets d'innovation pédagogique constituent une entrée efficace pour développer la qualité au sein des communautés scolaires locales. Les projets ont des finalités et des envergures différentes et répondent à des besoins locaux constatés par les enseignants et l'ensemble de la communauté scolaire. Un groupe d'accompagnement réunissant des représentants du monde syndical, du ministère et des responsables des communes a été créé en 2005. Les projets de réforme en cours motivent nombre d'enseignants à initier des démarches innovantes à l'intérieur de leurs établissements et jusque dans leurs pratiques pédagogiques quotidiennes. On observe que les objectifs des projets déjà en cours sont adaptés aux objectifs principaux des réformes planifiées. L'organisation, en cycles d'apprentissage, l'approche par compétences, le travail en équipe, l'adoption d'une démarche d'évaluation formative sont des pratiques innovantes amorcées dans de nombreuses écoles

### 1. Projet d'école Fentange

- collaboration entre cycles d'apprentissages, activités en groupes multi-âges, collaboration étroite avec les parents, différenciation, adoption d'un plan de travail hebdomadaire, (Wochenplan), formation continue du personnel de l'école, team-building

### 2. Ecole Jean Jaurès à Esch :

Outre l'offre d'un encadrement tout au long de la journée, les enseignants de l'école Jean Jaurès ont également adopté une démarche innovante en matière d'enseignement et d'apprentissage. Les enfants sont regroupés en cycles d'apprentissage de deux ans encadrés par trois enseignants. Ils ont adopté le système du tutorat, le travail avec un plan hebdomadaire, le développement d'un portfolio pour chaque enfant. Les enfants sont amenés à faire une réflexion sur leurs propres apprentissages, leurs progrès et leurs comportements au moyen d'un cahier dans lequel les événements et les apprentissages de la semaine sont repris. L'apprentissage s'oriente en fonction du plan d'études et des compétences à acquérir en fin de cycle. L'observation et la documentation des processus d'apprentissage deviennent la base de la planification et de l'organisation de l'enseignement.

### 3. Ale Lycée Esch :

Les enseignants du Ale Lycée à Esch misent sur la collaboration entre cycles, afin de faciliter les passages d'un cycle à l'autre, surtout au niveau du passage du cycle 1 au cycle 2. Des activités de lecture, des projets d'apprentissages en commun ainsi que des activités de loisirs sont organisées pour les enfants des deux cycles. Les enseignants travaillent beaucoup sur le développement de pratiques de différenciation afin de permettre aux élèves de progresser à leur rythme. Ils veillent à différencier par les méthodes, les moyens pour faire progresser tous les élèves. Les enseignants du cycle 1 intègrent l'éveil aux langues à leurs activités hebdomadaires afin de valoriser les multiples langues maternelles des enfants et ainsi faciliter l'apprentissage des langues d'enseignement. En ce qui concerne l'évaluation, les enseignants ont commencé à développer un portfolio, à amener les enfants à faire des réflexions sur leurs apprentissages, à s'auto-évaluer et à observer les enfants de façon systématique, afin de mieux cibler leurs interventions pédagogiques. Le projet ambitieux vise finalement une collaboration étroite avec les parents, encourage l'organisation d'activités créatives et l'éducation interculturelle. Une évaluation du projet a été entreprise à partir du premier trimestre sur base des rapports

régulièrement établis pour voir si l'objectif principal du projet, c'est-à-dire de créer une école plus humaine pour tous les acteurs a été atteint.

#### 4. Projets de team-teaching et cycles d'apprentissage

Les différentes équipes qui s'engagent dans la pratique du team-teaching et de l'organisation en cycles d'apprentissage mettent l'accent sur le développement des pratiques qui rejoignent les grands thèmes de la réforme :

La répartition des élèves en groupes, groupes mono-âges, groupes multi-âges, groupes de niveaux, groupes de besoins ...

La définition d'objectifs à atteindre (socles de compétences, nœuds matières)

L'opérationnalisation des objectifs

L'appropriation des concepts d'évaluation formative, notamment du concept du portfolio

Le nouveau rôle de l'enseignant

Les rôles des élèves dans leurs apprentissages

Le travail en équipe

La collaboration avec les parents

« *Schoul ID* » à Berchem vise la collaboration au sein d'une école, une transition plus harmonieuse entre le préscolaire et le primaire par l'organisation d'activités communes et la création d'un cycle des apprentissages fondamentaux au niveau de l'enseignement primaire.

« *Tutti-Frutti vun 3 – 6 Joer* » à Wiltz organise des ateliers communs, une observation du développement d'enfants et élabore des cahiers de compétences.

*Les centres d'apprentissage à Bettembourg* s'investissent au niveau des difficultés d'apprentissage. Ce projet vise à offrir des structures spéciales d'appui aux enfants en difficulté d'apprentissage, ou présentant des troubles du comportement. Les enfants sont, selon leurs besoins dans certaines branches d'enseignement ou pour certains types d'activités accueillis dans les centres d'apprentissage où ils sont pris en charge de façon individuelle et systématique, tout en veillant à la continuité de l'intégration des enfants dans leurs classes normales. Face au nombre croissant d'enfants présentant des troubles d'apprentissage de la lecture et de l'écriture, les enseignants ont pris l'initiative de suivre des formations dans ce domaine et de solliciter un accompagnement auprès du SCRIPT pour l'établissement de plans de développement individualisés.

*Le projet pédagogique de la commune de Sanem* vise la création d'une équipe multi-professionnelle mobile destinée à encadrer les enfants à besoins particuliers et à coopérer avec les enseignants des classes d'attache respectives. L'interdisciplinarité des professions éducatives et sociales est de plus en plus de mise pour faire face à la multitude des problèmes auxquelles l'école doit faire face et pour essayer d'éviter toute forme d'exclusion scolaire l'équipe se compose d'enseignant(e)s breveté(e)s et d'éducateurs/trices gradué(e)s ayant suivi des formations spécifiques dans divers domaines (activités de langues, dyslexie, dysphasie, problèmes d'attention et de comportement).

« *Classe espace* » à Differdange. Les enfants agressifs et présentant des troubles de comportement sont pris en charge par une équipe pédagogique spécialisée.

« *Co – ensemble – zesamen* » à Weiswampach. Le projet vise une coopération intra-et interclasses, la création d'une identité scolaire et le développement d'équipes.

"*Mat Verstand ouni Fauscht*" à Bascharage – vise à prévenir et à réduire les comportements impulsifs et agressifs des enfants et à améliorer leur comportement social.

« *Natur erliewen an der Schoul* » à Lorentzweiler. Ce projet d'école, a pour objet une éducation à l'environnement liée à la nature, avec pour but de développer chez les enfants la motricité, l'intelligence, les émotions, les liens sociaux et la culture. Il se veut une forme d'apprentissage « intégral », qui doit permettre aux enfants de :

- faire la connaissance de leur environnement naturel et culturel ;
- comprendre les particularités de leur région et l'influence de l'homme sur la faune et la flore ;
- vivre et agir avec une plus grande conscience de leur environnement naturel et culturel, donc de manière plus responsable, et contribuer au développement durable ;
- tisser un lien émotionnel avec tous les êtres vivants.

Le projet a été évalué et les enseignants ont intégré les pratiques, les activités de d'éducation à l'environnement de façon durable au sein de la communauté scolaire.

## **F. Les nouvelles écoles**

### 1. Enseignement fondamental Les écoles en mouvement

En 2008-2009, cinq écoles du pays, appelées « écoles en mouvement », commencent à mettre en place sous forme de projet des éléments de la future réforme de l'enseignement fondamental. Dans ces écoles (Schiffflange, Beaufort, Bourglinster, Roodt-Syre et Grosbous), les enfants bénéficient d'un enseignement basé sur les socles de compétences définis pour les 4 cycles de l'enseignement fondamental. Les écoles sont accompagnées dans la mise en place de mesures inhérentes à cette approche. L'objectif de cette phase pilote est de valider tant les socles que la démarche d'implémentation et de consolider les pratiques innovantes en vue d'une généralisation au niveau national. Parallèlement, d'autres aspects novateurs portent sur la construction de l'école en tant qu'entité apprenante et la relation école-parents.

Les élèves et les enseignants travaillent sur la base des socles de compétences publiés en juin 2008. L'enseignement est conçu de manière à confronter les élèves à des tâches qui leur permettent de développer la perception de leur compétence à accomplir une tâche, de se rendre compte de leurs capacités et de développer leur estime de soi. Les élèves sont amenés à développer leur savoir-faire face à des problématiques données, à reconnaître les bénéfices issus du travail entre pairs. Les enseignants mettent en oeuvre de nouvelles méthodes didactiques pour diversifier l'enseignement et pour différencier les apprentissages.

Les classes des écoles en mouvement sont organisées en cycles d'apprentissage. Tout au long des deux années que dure un cycle, les enseignants suivent les progrès des élèves et les amènent à acquérir le niveau de compétence dont ils ont besoin pour passer au cycle suivant. L'élève qui a des difficultés se voit proposer des mesures d'aide pour qu'il puisse atteindre les objectifs de base. L'élève qui avance plus rapidement peut être encouragé à faire des activités qui le stimulent davantage et peut avoir l'occasion de participer aux apprentissages de ses aînés.

Dans le cadre de l'approche par compétences, les écoles en mouvement adoptent de nouvelles méthodes d'évaluation : le portfolio, la grille de compétences et le bilan de fin de cycle. Ces instruments répondent à la nécessité de documenter les apprentissages et les progrès des élèves pour aboutir à une évaluation plus nuancée et plus positive. Ils remplacent le bulletin traditionnel à note chiffrée.

Le portfolio est un dossier dans lequel l'élève recueille ses productions et travaux personnels. L'ajout de productions au fur et à mesure de l'apprentissage documente ainsi les progrès, les performances et les efforts individuels de l'enfant. Le portfolio permet à l'élève de mieux prendre conscience de ses acquis et de sa progression (auto-évaluation) et de les partager avec ses parents.

La grille de compétences décrit les compétences que l'enfant doit développer. Pour chaque compétence développée, elle renvoie à des productions au portfolio. Les grilles de compétences servent de base pour les entretiens réguliers avec les parents.

À la fin de chaque cycle, l'élève et les parents reçoivent un bilan complet des apprentissages qui indique le degré d'acquisition des compétences (niveau de compétences atteint) par branche et par domaine de compétences.

L'évaluation des élèves est continue et se fait tout au long du cycle. Une communication régulière avec les parents est assurée au sujet des progrès des enfants et à propos des compétences à atteindre en fin de cycle.

Les enseignants travaillent en équipe et se concertent régulièrement pour discuter des programmes et des progrès de chaque élève et pour concevoir des activités pédagogiques ciblées. Ils s'engagent à rencontrer régulièrement les parents des élèves pour discuter avec eux des performances des élèves.

Les enseignants s'engagent à assurer une communication régulière avec les parents au sujet des progrès des enfants et à propos des compétences à atteindre en fin de cycle. Les parents sont également amenés à entretenir cette communication en participant aux activités périscolaires et à la vie de l'école, et en suivant avec intérêt les apprentissages de leur enfant. Les parents sont représentés au conseil de projet institué dans chaque école, ce qui leur permet d'être informés des finalités et du développement du projet.

Les écoles en mouvement sont mises en réseau et échangent leurs expériences au fur et à mesure de l'avancement du projet. Elles sont accompagnées par deux inspecteurs en plus des inspecteurs des arrondissements concernés. Les enseignants assistent régulièrement à des séances de formation continue.

Durant une phase d'initiation tous les acteurs, à savoir les autorités communales, les enseignants, les parents d'élèves et les inspecteurs d'arrondissement concernés ont été informés des changements proposés. Tous les acteurs ont participé activement à la conception du projet.

Les socles de compétences et le cadre du projet ont été présentés aux enseignants et aux autorités communales en avril 2008. Lors de journées dites « de transition » organisées en mai, les enseignants ont pu s'engager dans une réflexion à propos des changements envisagés et dans la préparation concrète de la rentrée de septembre. Les enseignants ont suivi des formations en didactique spécifiques à l'approche par compétences, des formations dans le cadre de l'adoption d'une évaluation formative et des outils d'évaluation tels que le portfolio. Parallèlement des réunions d'information à l'intention des parents d'élèves ont eu lieu dans toutes les communes concernées.

## 2. Enseignement fondamental: EIS SCHOUL

L'ambition de ce projet de recherche est de développer des nouvelles formes d'apprentissage, d'enseignement et d'évaluation dans un contexte qui relie théorie et pratique, recherche et travail sur le terrain. Eis Schoul est une école publique qui s'adresse aux enfants qui sont âgés entre 3 et 12 ans. Les cours y sont dispensés du lundi au vendredi de 8h00 à 15h30. L'école propose également des encadrements continus en journée et pendant les vacances de la Toussaint, de Carnaval et de Pentecôte. Eis Schoul se fonde sur les principes de la pédagogie inclusive. Basé sur le postulat que " l'école et la société appartiennent à tous", le concept vise à développer une éducation de qualité pour tous les enfants, quelles que soient leurs particularités socioculturelles, physiques, sensorielles et socio-affectives. La diversité des enfants y est considérée comme une richesse qui permet d'enrichir les connaissances et les expériences. Une attention particulière est accordée à la diversité des besoins des élèves et les difficultés qu'ils peuvent rencontrer durant leur cursus scolaire.

La pédagogie inclusive encourage le relationnel. Elle se donne pour objectif de créer une atmosphère dans laquelle tous les élèves entretiennent de très bonnes relations. L'élève y est encouragé à dire comment il vit les situations d'apprentissage et devient de ce fait un acteur actif du processus d'apprentissage et capable à le faire évoluer. Une éducation multiâge et une différenciation qui se fait par des objectifs ("lernziel-different"). Eis Schoul est une école ouverte sur le monde qui favorise la coopération avec les parents des enfants. L'autonomie y est favorisée afin de préparer les élèves à l'enseignement post-primaire et aux défis de la société de demain. Pour ce faire, l'éducation et l'enseignement se font en groupes d'élèves de différentes classes d'âge. L'école permet ainsi aux enfants – comme dans le contexte familial - d'apprendre à assumer de plus en plus de responsabilités vis-à-vis de leurs pairs et d'apprendre les uns des autres. Le cursus scolaire se caractérise par des temps de travail individuels et des phases de travail en commun. Durant les temps de travail individuels, les élèves sont amenés à réaliser des projets professionnels personnels (p.ex. : recherche, documentation, production et "publication" autour d'un thème qui l'intéresse), modestes au départ, et prenant de l'envergure au fur et à mesure que l'enfant avance dans ses apprentissages. L'encadrement des enfants se fait par une équipe multi-professionnelle qui organise les apprentissages et aide les enfants à découvrir leurs compétences. Les bulletins et les devoirs sont remplacés par des méthodes d'évaluation qui tiennent compte des processus d'apprentissage individuels de l'enfant ainsi que de la dimension sociale et interactive de l'apprentissage. À cette école, le portfolio constitue l'outil d'évaluation primordial. Pour l'année 2008/2009, Eis Schoul a enregistré 96 inscriptions de 14 nationalités différentes. En 2009/2010, 118 élèves fréquenteront l'école.

### 3. Enseignement fondamental: L'école à journée continue Jean Jaurès

L'école Jean Jaurès est un projet pilote d'une école à journée continue qui a été initié par le ministère de l'éducation nationale et la Ville d'Esch-sur-Alzette. Cette école qui se veut un espace de vie, un lieu où les périodes de travail, de temps libre et de repos se succèdent dans la continuité et où apprendre et vivre sont deux concepts étroitement liés, a ouvert ses portes à la rentrée 2006, lors de laquelle elle a accueilli 90 élèves regroupés en trois cycles, le cycle IV ne comprenant pour cette première année scolaire que la 5e année d'études.

À partir de la rentrée 2007, l'école a accueilli une quinzaine d'élèves supplémentaires et l'équipe pédagogique se composa désormais de 9 enseignants et de 6 éducateurs.

À la rentrée 2008 l'école a accueilli 109 élèves, encadrés par 9 enseignants et 6 éducateurs. Au cours du premier trimestre 2008 le rapport intermédiaire de l'évaluation de l'école, établi par la division INSIDE de l'université du Luxembourg a été présenté. Le rapport d'évaluation révèle la grande motivation des élèves, la satisfaction des parents avec les structures et la qualité de l'enseignement de l'école Jean Jaurès.

L'école étant structurée de telle manière que la collaboration entre éducateurs et enseignants est très étroite et présentant un potentiel pour se développer, il a été décidé de prolonger de deux ans la convention de projet entre la Ville d'Esch-sur-Alzette et le Ministère de l'Education nationale. L'objectif du prolongement de la convention étant de consolider les structures organisationnelles, de renforcer la collaboration entre les enseignants et les éducateurs, ainsi que de développer la qualité de l'encadrement des élèves en dehors des séquences d'enseignement. Afin d'atteindre ces objectifs l'équipe pédagogique sera accompagnée et encadrée par des spécialistes externes.

### 4. Enseignement post-primaire: Neie Lycée

L'année 2008 au lycée-pilote a été marquée par la première procédure d'orientation au terme d'une classe de 5e. Suite à la procédure d'orientation, les élèves ont été inscrits pour l'année scolaire 2008-2009 à une classe de 10e de l'enseignement secondaire technique d'un autre lycée du pays et leurs résultats scolaires du premier trimestre permettront de dresser un premier bilan des acquis purement scolaires des élèves du Neie Lycée. Un élève de 9e technique a été orienté vers une classe de 4e secondaire. Les élèves de l'enseignement secondaire du Neie Lycée n'ont pas été soumis à une procédure d'orientation puisque celle-ci n'a lieu qu'au terme de la classe de 4e.

L'organisation de l'enseignement au Neie Lycée est la suivante :

La présence obligatoire des élèves à l'école est de 8h10 à 16h30, du lundi au vendredi. Un encadrement est offert aux élèves jusqu'à 18h10. Les cours sont organisés en blocs de deux unités consécutives de 50 minutes à raison de 3 blocs quotidiens. Ces blocs alternent avec les activités complémentaires et les études.

Les élèves suivent des cours dans les branches principales qui sont spécifiques à l'enseignement classique, au cycle inférieur ou au régime préparatoire de l'enseignement secondaire technique. Les activités et les études de certains cours sont communs aux élèves des trois voies de formation.

Les cours de 100 minutes se prêtent bien aux travaux de recherches, d'approfondissement et de présentation par les élèves et favorisent la coopération et l'apprentissage autonome.

Les élèves sont tenus de participer à au moins 5 unités d'activités complémentaires de leur choix et de faire un minimum de 5 unités d'études par semaine.

Les activités complémentaires permettent aux élèves de se spécialiser dans un domaine spécifique. Les études servent à effectuer les travaux scolaires à l'école, en présence des éducateurs gradués. Les horaires des cours et des activités complémentaires offertes sont fixés par les équipes pédagogiques composées d'enseignants et d'éducateurs gradués, et par les spécialistes qui assurent les activités complémentaires.

Chaque élève établit son horaire d'études en accord avec son tuteur.

Une même équipe pédagogique prend en charge un nombre réduit de classes.

Chaque enseignant est tuteur de 4 à 10 élèves de son équipe.

Les élèves peuvent bénéficier de la disponibilité des enseignants entre les cours afin de se faire assister dans des productions personnelles et dans l'assimilation des matières traitées aux cours.

Les élèves peuvent fixer rendez-vous avec un éducateur gradué pour une séance à la « Léierstuff » où ils peuvent se faire assister en matière d'organisation ou en cas de difficultés d'apprentissage.

Les travaux en disponibilité et à la « Léierstuff » sont comptabilisés comme études.

Les élèves prennent obligatoirement les déjeuners à l'école, sauf les élèves de 4e qui peuvent quitter l'enceinte du lycée pendant l'heure de midi.

Le groupe de pilotage du Neie Lycée est un deuxième organe de consultation et de décision à côté du conseil d'éducation. Il est composé de la direction et des représentants des équipes pédagogiques, des éducateurs gradués et des spécialistes. Il se réunit chaque semaine pendant 4 heures.

Le « Klasserot » est la tribune de discussion et de délibération des élèves d'une classe, encadrée par un éducateur gradué et par un enseignant de l'équipe pédagogique. Il a lieu hebdomadairement pendant 10 à 50 minutes selon les besoins.

En résumé : un élève du Neie Lycée passe au moins 50 unités hebdomadaires à l'école, dont 30 unités de cours, 5 unités d'activités complémentaires et 5 unités d'études, 10 unités pour les repas communs, les pauses et des études supplémentaires.

Après trois années de fonctionnement, la communauté scolaire a fait le constat que diverses approches et mesures ont fait leur preuve et que d'autres doivent être améliorées voire même abandonnées.

Quelques approches et mesures qui se sont avérées fructueuses :

Le régime à plein temps contribue à faire de l'école un lieu de vie, favorise les échanges sociaux, facilite le travail à l'école et l'encadrement par l'équipe pédagogique.

Le travail en équipe pédagogique composée d'enseignants et d'éducateurs gradués donne lieu à des échanges sur la progression, les besoins et la situation scolaires des élèves ainsi que sur les concepts, les approches et les mesures pédagogiques et didactiques. Il permet aussi la confection des horaires dans les équipes.

Le tutorat individuel de l'élève par un membre de l'équipe pédagogique permet le suivi et l'accompagnement de l'élève et responsabilise celui-ci en l'obligeant à choisir ses objectifs et à se prononcer sur la réalisation de ces objectifs.

La relation intense avec les parents et la stabilité des équipes favorise le travail d'orientation.

Les activités complémentaires fidélisent les élèves aux sujets traités pendant les cours. Elles favorisent aussi le contact entre les élèves des différentes années scolaires. Elles contribuent au développement de la personnalité, font émerger des talents et facilitent les choix scolaires et professionnels.

L'évaluation sans notes dans un esprit d'orientation plutôt que de promotion pousse les élèves à développer leurs points forts et à s'épanouir en fonction de leurs talents ce qui promeut l'excellence des compétences acquises et entrave la médiocrité.

La disponibilité des enseignants dans les localités de l'école tout au long de la journée encourage les élèves au travail à l'école et permet de contrebalancer l'iniquité scolaire causée par les différences du milieu social.

La consultation des enseignants sensibilise les élèves à prendre de l'initiative et à assumer la responsabilité de leur progression.

Le groupe de pilotage discute des affaires courantes, mais aussi de sujets conceptuels touchant au développement du Neie Lycée.

Le Klasserot permet de thématiser des sujets scolaires et relationnels, en promouvant ainsi l'esprit de coopération et de participation et le sens des responsabilités.

Le mélange des élèves des différents ordres d'enseignement pour certains cours et les activités complémentaires favorise la mixité sociale et combat la ségrégation sociale.

La tâche identique pour les professeurs et les chargés d'éducation simplifie l'organisation scolaire

Comme le carnet de liaison dans les autres lycées, l'agenda du Neie Lycée promeut le contact avec les parents. L'élève y note les études, les activités complémentaires, les matières traitées, les devoirs à accomplir. La mise à jour de l'agenda exige une certaine rigueur de l'élève et l'encourage à prendre ses responsabilités face à sa progression et aux obligations scolaires.

Les bibliothèques installées dans chaque classe facilitent le travail par projet, le travail autonome et la prise d'initiative des élèves

Quelques mesures en phases de développement et d'amélioration :

Par le passé, le cours de perfectionnement servait exclusivement à l'appui en langues et en mathématiques. Aucune plage n'était prévue exclusivement pour le développement et pour le perfectionnement de talents ou d'intérêts particuliers en vue de l'orientation des élèves.

Sur recommandation des jurys d'orientation de l'année dernière, les élèves peuvent maintenant effectuer avec l'accord du conseil de classe des travaux personnels spécialisés au cours de perfectionnement. Le sujet d'un travail personnel peut être choisi par l'élève.

Les principes et les modalités de l'évaluation seront repensés et rediscutés pour être affinés dans une optique d'orientation plutôt que dans une optique de promotion. La communication, les contacts et les échanges avec d'autres lycées ne sont pas toujours faciles à établir. Une nouvelle démarche vise à favoriser ce contact au niveau des directions et des commissions nationales pour les programmes.

Le concept des journées pédagogiques est revu. Elles ont lieu pendant une mi-journée toutes les 6 semaines et servent à discuter en plénière des sujets ayant trait aux concepts et au fonctionnement du Neie Lycée, ainsi qu'aux échanges pédagogiques et didactiques dans des réunions par branches.

La discussion en plénière est préparée de la façon suivante : Un sujet précis est fixé lors d'une journée pédagogique. Un groupe de travail est immédiatement constitué ; il organise des échanges entre les membres de la communauté scolaire et présente lors de la journée pédagogique suivante une synthèse qui sert de base à la discussion.

Le caractère pilote du Neie Lycée entraîne à certains niveaux une tâche supplémentaire pour maints enseignants qui est insuffisamment considérée lors de la constitution de leur tâche.

Quelques mesures se sont avérées moins fructueuses:

Le planning des études fixé à l'avance est trop contraignant et constitue un frein à l'autonomie de l'élève.

Le fait que la cantine soit gérée par un prestataire rend difficile la collaboration et le suivi pour assurer la convivialité à la cantine et la qualité des repas.

Les infrastructures et les effectifs

Le Neie Lycée se trouve toujours dans des infrastructures provisoires à Luxembourg-Hollerich. Il est prévu qu'un nouveau bâtiment accueillera le Neie Lycée à Mersch, en 2011 ou 2012.

Les infrastructures à Hollerich sont exiguës ce qui cause certains inconvénients, notamment pour les classes qui ne disposent par d'une salle de classe fixe. Or, pour des élèves qui passent la journée entière dans une école, il est primordial de disposer d'une salle où ils peuvent laisser et retrouver leurs affaires et qui est la leur. C'est à cause de cette limite imposée pour l'espace disponible que le Neie Lycée a dû restreindre le nombre de classes de 7e et refuser des élèves qui sollicitaient l'admission en classe de 7e du Neie Lycée.

L'évolution des admissions de septembre 2005 à septembre 2008

	sept 2005	sept 2006	sept 2007	sept 2008
7e préparatoire	26	15	16	15
7e technique	79	67	74	67
7e secondaire	48	37	33	47
Total	153	119	123	129

Le nombre total de classes :

en 2005-2006 : 8 classes

en 2006-2007 : 14 classes

en 2007-2008 : 19 classes

en 2008-2009 : 20 classes

##### 5. Enseignement post-primaire: Baccalauréat international

En vue d'agrandir l'offre scolaire de l'enseignement postprimaire et de permettre plus particulièrement à des élèves étrangers ne maîtrisant pas suffisamment les langues véhiculaires de l'enseignement secondaire luxembourgeois d'obtenir un baccalauréat d'études générales, le Lycée technique du Centre a été autorisé à organiser, avec

comme langue véhiculaire le français, des classes internationales préparant au diplôme du baccalauréat international par règlement grand-ducal du 31 juillet 2006. L'introduction de ces classes dans un lycée luxembourgeois a suscité l'intérêt des milieux économiques et financiers luxembourgeois qui ont formulé la demande que de telles classes puissent également être organisées avec comme langue véhiculaire l'anglais. Dans ce contexte, l'Athénée de Luxembourg a été autorisé par arrêté ministériel du 2 août 2007 à offrir, à partir de l'année scolaire 2007/2008, une classe d'accueil dite "classe de 5e internationale".

Le baccalauréat international se distingue des bacs nationaux par sa philosophie. Le but est de former des bacheliers capables, critiques et autonomes, sachant faire leurs propres recherches et poser des questions judicieuses concernant le monde dans lequel nous vivons. Le baccalauréat international encourage les jeunes à développer un sens puissant de leur propre identité et de leur culture, à élargir leurs capacités de communication avec des personnes provenant d'autres pays et issues d'autres cultures, et à les comprendre. L'esprit du baccalauréat international est très international et les grandes valeurs qu'il soutient sont la tolérance, l'ouverture vers d'autres cultures, l'esprit critique, l'autonomie, la créativité et l'engagement envers les autres.

6. Enseignement post-primaire: Lycée transfrontalier Schengen-Lyzeum Perl  
Le 12 janvier 2009 a été posée la première pierre pour l'agrandissement du lycée transfrontalier portant le nom de „Deutsch-Luxemburgisches Schengen-Lyzeum Perl“, fondé le 4 décembre 2006 par le Luxembourg et la Sarre, en collaboration avec le Landkreis Merzig-Wadern. Cette nouvelle école avait ouvert ses portes le 27 août 2007 avec 5 classes, composées d'élèves originaires de la Grande Région Saar-Lor-Lux.

Actuellement le lycée comprend 267 élèves originaires de la Sarre, du Luxembourg, de Rhénanie-Palatinat et de la Lorraine. Douze enseignants et la directrice-adjointe sont nommés par le Luxembourg. Dix-huit enseignants, tout comme le directeur, sont nommés par la Sarre. Jusqu'en 2015 l'école comptera près de 1000 élèves. Les enseignants sont recrutés au Luxembourg aussi bien qu'en Sarre, avec la possibilité de faire appel à des enseignants dont la langue maternelle est le français, l'anglais ou l'espagnol, afin de garantir un enseignement des langues dans les meilleures conditions possibles.

Le lycée est une école internationale à plein temps. Les élèves ne sont pas regroupés en sections nationales, mais, dès le départ, ils se retrouvent tous dans des classes mixtes et constituent des groupes hétérogènes. Les enseignants, quelle que soit leur origine, se constituent également en équipes internationales qui prennent en charge l'ensemble des élèves. Cette priorité donnée à la collaboration entre élèves et professeurs fait partie intégrante du projet pédagogique qui a pour mission de former les élèves au respect de l'autre et au travail en autonomie. Le concept de la nouvelle école comporte des éléments ancrés dans les deux systèmes d'enseignement ainsi que des idées nouvelles. Toutes les possibilités d'orientation restent ouvertes jusqu'en 9e année d'études. L'élève pourra obtenir, après 12 années d'études, respectivement un diplôme professionnel, le Diplôme de technicien administratif et commercial ou un diplôme de fin d'études secondaires, l'Abitur, (« Allgemeine Hochschulreife »), conjointement avec le Diplôme de fin d'études secondaires luxembourgeois.

#### 7. Enseignement post-primaire: Projet de création d'une École de la 2e chance

Le développement de la société cognitive doit s'accompagner du développement de méthodes d'apprentissage adaptées à la grande diversité des publics. Le phénomène du décrochage scolaire et de la non-certification des jeunes montrent la nécessité d'une approche pédagogique plus différenciée qui prend en charge les

élèves aux besoins spécifiques. Ainsi, le projet d'une école de la 2e chance constituera une offre pédagogique pour les élèves décrocheurs sans aucune occupation issus de l'enseignement secondaire y inclus les jeunes qui n'ont pas brigué de contrat d'apprentissage.

Dans quasiment tous les cas, le jeune en décrochage scolaire a été confronté non pas à un seul mais à plusieurs problèmes: parcours scolaire compromis, milieu social défavorisé et situation instable des parents, problèmes d'apprentissage ou de comportement ou handicap, délinquance, environnement socio-économique défavorable. L'école vise avant tout à ce que le jeune retrouve la motivation à s'engager sur une dynamique de formation et d'insertion et d'en accepter les contraintes.

La volonté personnelle de chaque jeune de s'en sortir et de profiter pleinement des moyens mis à sa disposition est une condition essentielle pour la réussite du projet individuel. Il s'agit :

- d'apprendre à apprendre avec l'ambition d'accéder à une qualification ;
- de respecter les règles, les contraintes et les obligations d'une communauté dans le respect des autres et de soi-même.

Un contrat d'école déterminant les modalités et contraintes de la collaboration est signé conjointement par l'apprenant et l'école.

La démarche de l'école intègre les approches éducative, professionnelle et sociale par un accompagnement individualisé et continu tout au long du parcours. L'école se réfère à la pédagogie active, amenant les apprenants à découvrir par eux-mêmes et à s'engager dans leurs apprentissages par l'intermédiaire du portfolio d'apprentissage.

L'école s'appuie sur une pédagogie de la réussite afin de renforcer les sentiments d'efficacité. Les acquis, si modestes soient-ils, sont systématiquement encouragés et valorisés par l'intermédiaire du portfolio. L'évaluation permet à l'apprenant, à chaque étape, de mesurer les progrès accomplis. L'école fonde sa démarche sur un portfolio, qui documente par le biais de productions personnelles de l'apprenant l'évolution des compétences sur les plans de l'enseignement général, de l'apprentissage pratique et du comportement social.

Il est constitué pour chaque apprenant un portfolio d'apprentissage et d'évaluation.

La promotion vers les classes normales de l'enseignement secondaire et secondaire technique est décidée par le conseil de classe assisté par des enseignants des lycées et des représentants des secteurs professionnels.

L'école mettra un accent particulier sur l'information des parents; elle soigne l'accueil personnalisé des parents et visera à établir un climat de confiance.

Afin de créer un climat de confiance et un milieu d'apprentissage empreint de respect mutuel, un conseil d'éducation est constitué, composé de représentants du personnel de l'école, des parents des apprenants et des apprenants. Ce conseil a une vocation consultative au niveau de l'organisation pédagogique de l'école.

Les équipes pédagogiques pluridisciplinaires et la collaboration avec des organismes de recherche scientifique. Pour mettre en œuvre le concept pédagogique de l'école, des équipes pédagogiques pluridisciplinaires (enseignants, formateurs, éducateurs, psychologues, experts du secteur professionnel) prennent en charge l'apprenant.

La qualité des moyens et de la logistique mis à la disposition des équipes nécessite un investissement notable en ressources humaines et financières. Dans cet ordre d'idées et afin de garantir une plus-value pédagogique au niveau du fonctionnement des équipes pluridisciplinaires, l'école recrute des représentants de toutes les fonctions d'enseignement prévues au niveau de l'éducation nationale y comprise celle nouvellement créée du formateur d'adultes.

## **II. L'agence pour le développement de la qualité de l'enseignement dans les écoles et lycées**

### **A. Le développement et l'évaluation de la qualité**

#### 1. La coopération avec l'Université du Luxembourg

En 2008, les travaux préparatoires de la réforme du SCRIPT ont pu être menés à terme et la commission « Education » de la Chambre des Députés a marqué son accord pour le projet de loi. Les partenaires scolaires, notamment le Conseil supérieur de l'éducation nationale, qui ont donné leur avis sur les enjeux de l'évaluation de la qualité de l'enseignement ont pour la plupart préconisé l'idée que l'évaluation devrait être attribuée à un organisme autre que celui qui a en charge le développement de la qualité. Le projet de loi prévoit de ce fait d'autoriser le service à déléguer une partie de l'évaluation, dans la mesure où elle l'accepte, à l'Université du Luxembourg qui a l'avantage de disposer à la Faculté des Lettres, des Sciences humaines, des Arts et des Sciences de l'Education une unité de recherche développant une expertise dans le domaine de l'évaluation.

Dans un premier temps cette unité de recherche sera chargée des tâches suivantes:

- le développement et la coordination d'épreuves standardisées permettant de constater dans quelle mesure les élèves ont atteint les socles de compétences (Lernstandserhebungen) ;
- la réalisation d'enquêtes et de tests internationaux auxquels l'école luxembourgeoise participe ;
- l'évaluation des écoles;

l'élaboration, à intervalles réguliers, d'un rapport de synthèse sur la qualité du système éducatif luxembourgeois.

Un groupe de travail mixte réunissant des experts de l'unité de recherche de l'Université du Luxembourg et des responsables du service et du ministère a été créé en 2008 afin de coordonner les différents domaines de collaboration :

- l'évaluation de l'efficacité du système éducatif dans le contexte international en participant aux programmes PISA, PIRLS et ICCS;
- l'évaluation des acquis scolaires par des épreuves standardisées en tenant compte des socles de compétences.

#### 2. Travaux préparatoires pour la création d'une Agence pour le développement de la qualité de l'enseignement.

L'agence pour le développement de la qualité de l'enseignement dans les écoles et les lycées a pour objectif essentiel de soutenir et d'encadrer les écoles dans la mise en place d'un système de développement de la qualité qui répond à leurs besoins spécifiques et à leurs ambitions. Son action consiste plus particulièrement à accompagner les écoles dans

- l'élaboration d'un concept de qualité et d'un plan de réussite scolaire,
- la mise en place de relations constructives avec l'ensemble des partenaires de l'école,
- la mise en oeuvre d'activités ponctuelles dans le cadre de l'autonomie,
- la mise en oeuvre et la gestion d'un projet d'école ou d'un projet d'établissement.

Par ailleurs l'agence met en place un réseau d'information et d'échange sur les bonnes pratiques et le projet prévoit de rattacher étroitement les projets d'établissement au nouveau concept général de développement de la qualité.

#### 3. Travaux préparatoires pour la mise en oeuvre des plans de réussite scolaire

Avec la mise en oeuvre de la loi sur l'enseignement fondamental, il sera demandé à l'ensemble des écoles d'élaborer et de mettre en oeuvre un plan de réussite scolaire dans lequel chaque école, en collaboration avec l'inspecteur du ressort, détermine

des objectifs de réussite clairs et mesurables relativement aux apprentissages et définit les moyens concrets qu'elle compte mettre en place pour les atteindre. Un projet de règlement grand-ducal a été rédigé. Celui-ci précise la méthodologie à mettre en œuvre pour mesurer les résultats obtenus, tant sur le plan quantitatif que qualitatif. Les plans de réussite doivent être globaux, c'est-à-dire ils touchent tous les aspects de la vie scolaire. Par ailleurs, les plans de réussite refléteront les particularités de chaque milieu.

#### 4. Développement des compétences des enseignants du cycle 1

Les socles de compétences pour le cycle 1 (éducation précoce et préscolaire) ont été élaborés en étroite collaboration avec un expert de l'Université de Salzbourg, le professeur Andreas Paschon. Un concept d'observation a été élaboré sur la base du concept autrichien, le Salzburger Beobachtungskonzept für Kindergärten. Ce concept, nommé Lëtzebuurger Beobachtungskonzept fir den 1. Cycle (LBK1), est adapté au contexte spécifique luxembourgeois et se trouve en phase d'implémentation auprès d'enseignants volontaires.

Le concept luxembourgeois LBK1 permet de documenter les processus d'apprentissage et de développement de chaque enfant dans 12 domaines de développement : motricité globale, motricité fine, les domaines social, langagier et cognitif, les domaines concernant la vie affective, le comportement lors du travail et du jeu, le domaine relatif aux perceptions sensorielles, les domaines concernant la musique et le rythme, la créativité et le domaine plus transversal qui concerne l'élaboration d'un concept stable de soi-même. Le concept permet de documenter le niveau de développement des compétences à la fin du cycle 1 tout en respectant la trajectoire individuelle de chaque enfant.

L'observation et la documentation des progrès permettent une plus grande transparence du travail pédagogique et une meilleure information ainsi qu'une collaboration étroite avec les familles des enfants.

Afin de mettre les futures écoles en situation d'établir un plan de réussite scolaire au cycle 1 sur base de critères fiables, il est prévu que l'agence pour le développement de la qualité en coopération avec l'Institut für Qualität in Bildung (IQB) et l'Université de Salzbourg développe une batterie d'indicateurs spécifiquement adaptés au contexte de la petite enfance.

#### 5. Rapports aux lycées

L'évaluation externe des lycées a été faite en 2008 par l'Université du Luxembourg. Un rapport lycée a été transmis à tous les lycées. Celle-ci reprend les résultats principaux que chaque lycée a obtenus dans l'étude PISA 2006 ainsi que les réponses dégagées par le questionnaire s'intéressant principalement aux attitudes des élèves envers l'école. A terme, il est prévu d'intégrer ce dispositif de monitoring scolaire dans une démarche d'évaluation globale du système scolaire et des écoles.

## **B. Les projets**

### 1. PISA (Programme for International Student Assessment)

Le pré-test du quatrième cycle de l'enquête PISA a été effectué en 2008 dans tous les pays de l'OCDE (Organisation de Coopération et de Développement Economiques) et 37 pays partenaires. L'objectif du pré-test consiste à vérifier la compréhension des questions qui seront utilisées lors de l'enquête principale en 2009. Au Luxembourg, contrairement aux pré-tests en 1999, 2002 et 2005, le pré-test de l'étude 2009 a eu lieu dans seulement 10 lycées et lycées techniques échantillonnés de manière aléatoire par le consortium international du PISA. Y ont participé les élèves nés entre le 1er janvier 1992 et le 31 décembre 1992. Cependant, les épreuves de l'enquête principale auront lieu de nouveau dans tous les lycées et lycées techniques, afin de garantir la représentativité et la validité des résultats.

L'enquête PISA mesure les compétences fondamentales des élèves de 15 ans dans les domaines de la lecture, des mathématiques et des sciences, qui sont essentielles pour un apprentissage tout au long de la vie. Au-delà de ces compétences, l'étude relève les aptitudes, les stratégies et les motivations de l'apprentissage. PISA, un programme à long terme, se poursuit par cycles de trois ans. Chaque cycle d'évaluation privilégie un domaine précis qui absorbe la plus grande partie du temps de test. Tout comme lors du 1er cycle PISA en 2000, c'est la compréhension de l'écrit qui est le domaine majeur d'évaluation en 2009.

## 2. ICCS (International Civic and Citizenship Education Study)

Cette étude internationale de l'IEA (International Association for the Evaluation of Educational Achievement) vise à mieux connaître comment les jeunes sont préparés à assumer leur rôle de futurs citoyens dans les différents pays. Elle s'inscrit à la fois dans le cadre des orientations politiques poursuivies par le ministère de l'Éducation nationale et dans les axes de recherche de l'unité EMACS (Educational Measurement and Applied Cognitive Science) de l'Université du Luxembourg. Le pré-test du premier cycle de l'enquête ICCS a été effectué en 2008. L'objectif du pré-test consiste à vérifier la compréhension des questions qui seront utilisées lors de l'enquête principale en 2009. Les tests auront lieu en 2009, conjointement avec l'étude PISA, dans tous les lycées du pays offrant des classes de VIe respectivement des classes de 8e.

La façon de l'organisation de l'étude sera à la fois transversale et comparative. Elle sera transversale en ce sens qu'elle impliquera tous les élèves des classes de VIe de l'enseignement secondaire et des classes de 8es de l'enseignement secondaire technique, un échantillon représentatif de tous les enseignants engagés à ce niveau d'études ainsi que les directions des lycées concernés. Elle sera comparative en ce sens qu'elle nous permettra de nous situer par rapport à une grande majorité des pays européens et internationaux.

## 3. Les épreuves standardisées: une évaluation nationale des élèves en mathématiques, en allemand et en français

A partir de l'année scolaire 2008-2009, le service en collaboration avec l'Université du Luxembourg organise annuellement des épreuves standardisées dans toutes les classes de la 3e année de l'enseignement primaire (allemand et mathématiques) et des classes de Ve et 9e de l'ES/EST (allemand, français et mathématiques). Les épreuves de français en 5e/9e sont réalisées sur ordinateur.

Les épreuves s'inscrivent dans le dispositif d'évaluation de l'école luxembourgeoise tel qu'il a été défini dans le cadre de référence « Die Steuerung des Luxemburger Schulwesens », publié en 2007. Elles devront permettre d'une part au ministère d'obtenir une vue d'ensemble des acquis scolaires au niveau national et de suivre l'impact des réformes entreprises. D'autre part les résultats fourniront des instruments de pilotage aux établissements scolaires afin que ces derniers puissent s'engager dans une logique de développement de leur qualité scolaire.

Les épreuves standardisées qui visent plutôt à contrôler les connaissances et les compétences dont doivent disposer les élèves et qui sont définis dans les socles de compétences dans le cadre des réformes actuelles permettent à l'enseignant de comparer les performances de sa classe à la moyenne nationale des classes du même ordre d'enseignement et d'adapter, le cas échéant, son action pédagogique aux forces et faiblesses constatées.

Les différentes unités des épreuves standardisées ont été développées par des enseignants, des inspecteurs et chercheurs luxembourgeois et des experts étrangers. L'analyse des résultats des épreuves est faite par l'Université du Luxembourg. Les premiers résultats (résultats bruts) étaient transmis aux lycées à partir de mi-novembre 2008. Des analyses détaillées (résultats nets) suivront en début d'année 2009. Elles permettront aux enseignants de vérifier les acquis

scolaires en termes de connaissances et compétences, afin qu'ils puissent adapter leur pratique d'enseignement en fonction des forces et faiblesses constatées.

#### 4. La procédure d'orientation primaire-post-primaire

Tout comme les années précédentes, l'orientation du primaire vers le post-primaire s'est effectuée sur la base d'épreuves standardisées dans toutes les classes de la 6e année d'études de l'enseignement primaire. Le service SCRIPT est responsable de l'élaboration et de l'analyse statistique des épreuves.

### **3. L'institut de la formation continue du personnel enseignant et éducatif des écoles et lycées**

#### **A. Les priorités pour l'année scolaire 2007-2008**

Les priorités sont arrêtées par la ministre pour mettre des accents pédagogiques pendant une année scolaire. Il est visé de valoriser les potentialités d'une hétérogénéité au sein des classes moyennant:

- un enseignement par compétence: diversification cohérente des méthodes d'enseignement, d'apprentissage et d'évaluation par compétences
- un enseignement différencié: développement en développant des stratégies de différenciation et de remédiation
- le travail en équipe et la communication : promotion d'un climat scolaire qui encourage le travail en équipe et la communication, notamment l'information et le dialogue avec les parents.

#### **B. Axes prioritaires de développement du dispositif de formation continue**

Objectif: Professionnalisation du métier d'enseignant/e dans un contexte de réforme et d'implémentation d'une obligation de formation continue.

En vue de mettre en pratique les décisions politiques, les axes suivants ont été développés prioritairement :

##### 1. Perspective du genre

Conformément au programme gouvernemental, la perspective du genre a été intégrée de manière systématique dans les programmes de formation continue (conception, mise en oeuvre et évaluation).

##### 2. Obligation de formation continue

L'objectif prioritaire étant l'acceptation de l'obligation afin de promouvoir une culture de formation continue, un travail important a dû être réalisé afin de pouvoir proposer une offre différenciée qui rend compte :

- de l'hétérogénéité du corps enseignant
- du nombre d'heures à prester
- du contexte local moyennant l'ouverture du projet 'SchiLW' à une deuxième, voire troisième cohorte (voir ci-dessous).

##### 3. Sensibilisation et communication

Les réformes nécessitant une large acceptation et appropriation de la part de tous les acteurs et actrices, les efforts suivants ont été réalisés en vue d'une sensibilisation et d'une optimisation de la communication :

- Cycle de conférences,
- Restructuration du programme de formation continue en concertation avec une vingtaine d'enseignant/e/s et des membres du SCRIPT/des départements Prim/ES/EST,
- Restructuration du site internet,
- Réalisation d'une newsletter mensuelle.

#### 4. Adaptation de l'offre

L'offre a été adaptée selon les lignes directrices du programme gouvernemental pour mettre en œuvre les décisions politiques.

Les mots-clés des réformes en cours (approche par compétences, plan d'action langues, cycles d'apprentissage, hétérogénéité et différenciation, travail en équipe, évaluation positive et portfolio, ouverture aux langues, l'apprentissage, la motivation et les troubles d'apprentissage) requièrent un développement de l'enseignement qui a été accompagné par les mesures de formation continue suivantes :

- un cycle de conférences portant sur les enjeux de l'école, les méthodes d'enseignement et d'apprentissage, l'approche par les compétences et l'évaluation
- des formations continues au niveau national
- des formations continues au niveau local à l'attention des équipes pédagogiques et des établissements scolaires.

En ce qui concerne les formes de formation continue, les modalités suivantes ont été mises en œuvre en fonction des objectifs de formation et des disponibilités des enseignant/e/e en formation : séminaire (formation ponctuelle), journée pédagogique, conférence, formation continue séquentielle (module d'introduction suivi d'une phase de mise en pratique accompagnée ou non et d'une phase d'échange et d'approfondissement), coaching, supervision, cercle de qualité.

Les expériences ont clairement montré que la formation séquentielle combinant présentation, construction, mise en pratique, échange et réflexion est à favoriser.

#### 5. Projets d'envergure

##### Les écoles en mouvement

Des journées de transition ont permis d'identifier les mesures d'encadrement, de suivi, de formation continue et de documentation qui leur seront proposées tout au long d'une phase d'expérimentation de deux ans.

Suite à ces journées de transition, différentes activités de formation continue ont démarré selon les besoins des écoles en mouvement. La plupart des activités de formation continue s'adressent à l'ensemble des enseignantes et des enseignants des écoles en mouvement. Certaines accueillent une délégation des écoles en mouvement.

Ce concept a permis d'agencer les formations continues en tenant compte, d'un côté des décisions politiques qui définissent les balises pour l'avenir et, de l'autre côté de la réalité actuelle dans les établissements scolaires. Ainsi, une approche participative est de mise en vue de répondre au mieux aux besoins locaux pour amorcer et soutenir les processus de développement de l'enseignement.

##### Projet SchiLW

Le projet 'SchiLW' (schulinterne Lehrer/-innen-Weiterbildung), réalisé en coopération avec la 'Pädagogische Hochschule' de Zurich, a été ouvert à deux cohortes supplémentaires. Il vise:

- à accompagner les établissements scolaires dans l'élaboration d'un plan de formation continue en tenant compte des spécificités locales ;
- à favoriser le transfert des plus-values pédagogiques développées en formation dans la pratique professionnelle au quotidien.

Pour assurer l'élaboration et la mise en œuvre des dispositifs de formation continue une déléguée et un délégué ont été formés. Des réunions inter-écoles assurent un échange d'expériences et permettent le développement du projet.

L'évaluation, la publication des résultats et une analyse de la transférabilité de ces projets locaux à l'ensemble des établissements scolaires sont prévues.

##### Formation continue des directions

Dans le souci d'une professionnalisation des responsables du leadership des établissements scolaires pour initier, accompagner et conduire les changements mentionnés ci-dessus, des formations ont été proposées aux membres des directions des lycées et des inspecteurs/-trices de l'enseignement fondamental. Tenant compte des besoins liés aux cycles de vie professionnelle, des formations spécifiques ont été proposées aux enseignant/e/s intéressé/e/s par une fonction de direction, aux directeurs et directrices nouvellement entré/e/s en fonction ainsi qu'aux directrices et directeurs expérimenté/e/s. Il est souligné qu'une formation modulaire a été organisée en coopération avec l'IFB (Institut für schulische Fortbildung und schulpsychologische Beratung) de la Rhénanie-Palatinat dans le cadre du 'Schulleiterkolleg'.

### 6. Pilotage de la formation continue

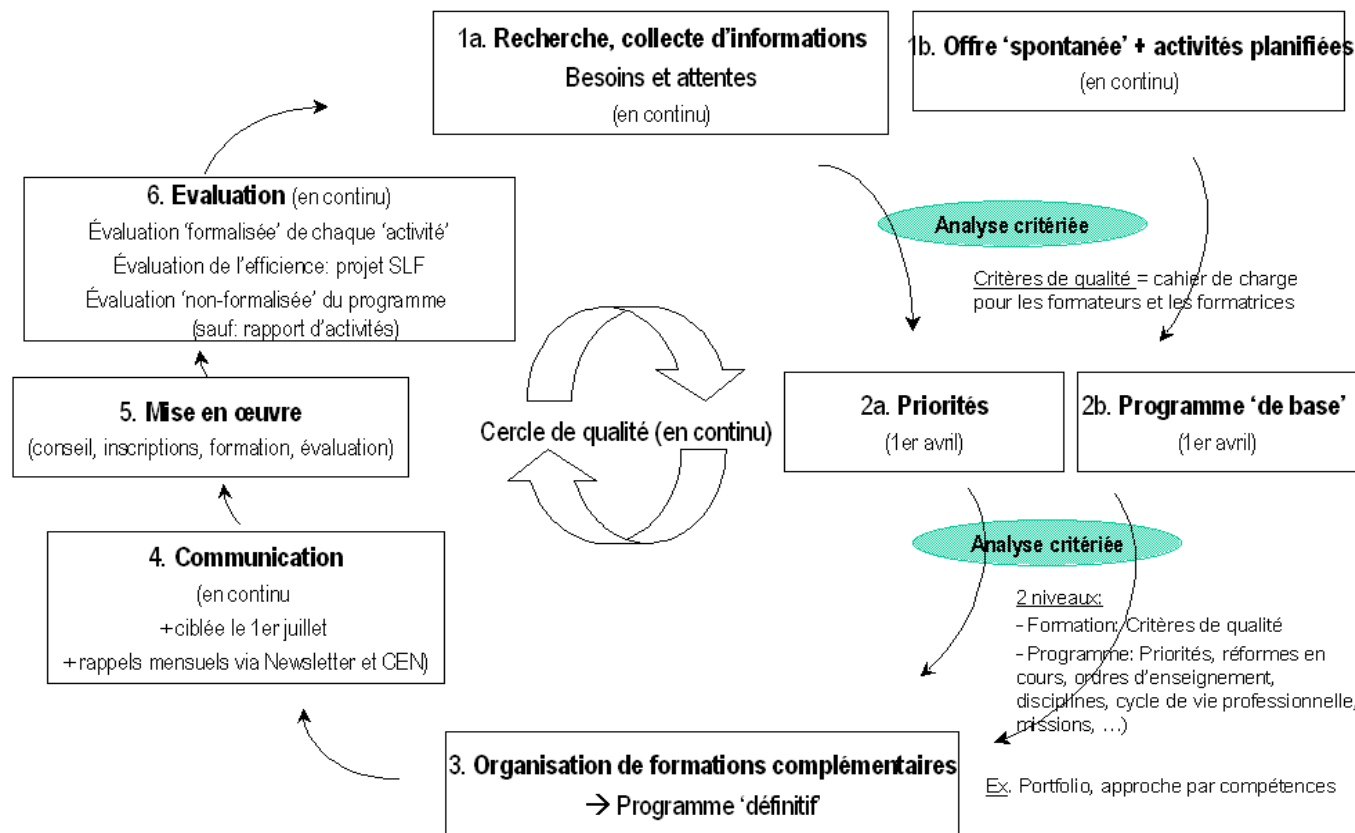
Ont été mis en œuvre deux groupes de travail :

- la table de concertation
- le groupe de travail 'PAL-Formation continue'

### 7. Cercle de qualité

L'élaboration du programme de formation continue est réalisé en respectant le cercle de qualité suivant validé par le comité préparatoire:

Sources et collaborations (1a, 1b, 2a, 2b, 3):  
 priorités pol. éducative – programme gouvernemental  
 resp. services MEN, CNP, écoles, collèges dir. et insp., enseignant/e/s,  
 publications MEN, littérature div. Recherche sciences de l'éducation  
 formateurs/-trices, évaluations, ...



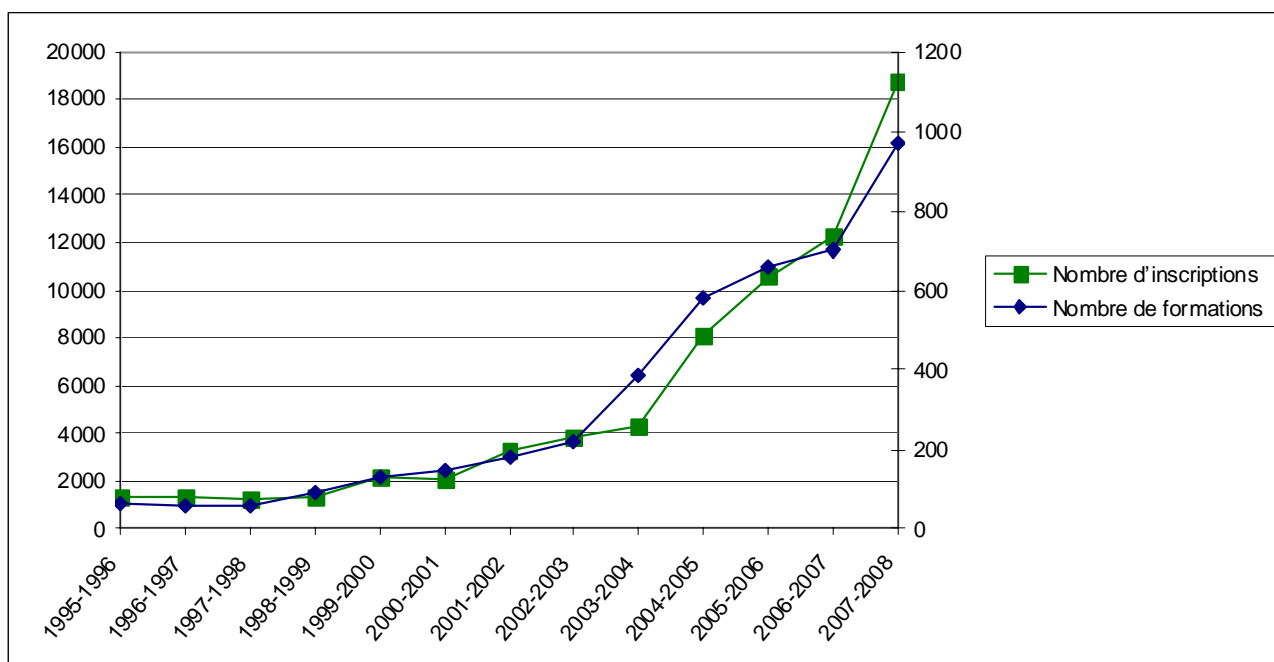
### C. La formation continue en chiffres

968 formations ont été proposées au personnel enseignant et socio-éducatif ainsi qu'aux membres des directions et de l'inspectorat. 18752 inscriptions ont été traitées pendant l'année scolaire 2007-2008. 12874 inscriptions se réfèrent à des femmes et 5878 à des hommes.

#### Evolution des inscriptions

Année scolaire	Public cible	Nombre de formations	Nombre d'inscriptions
1995-1996	Enseignement secondaire et secondaire technique	61	1322
1996-1997		58	1314
1997-1998		57	1210
1998-1999		92	1298
1999-2000		132	2155
2000-2001		147	2094
2001-2002		181	3255
2002-2003		217	3841
2003-2004		388	4293
2004-2005	Enseignement fondamental	582	8056
2005-2006	Enseignement secondaire et secondaire technique	657	10553
2006-2007		700	12300
2007-2008		968	18752

Evolution des formations et des inscriptions :



très important de la charge en travail et des besoins en infrastructure.

Le tableau suivant démontre clairement l'urgence d'un investissement dans les ressources humaines et les infrastructures afin de pouvoir garantir un service de qualité.

Bilan pour l'année scolaire 2006-2007 : dans le cadre du concept Andiamo, 86 formations continues ont été organisées à la carte. Elles ont regroupé 1566 participations.